L'ART
DE LA
VIGNE.

L'ART
DE LA VIGNE,

CONTENANT une nouvelle Méthode économique de cultiver la Vigne.

Avec les Expériences qui en ont été faites, & l'Approbation de l'Académie royale des Sciences de Paris.

Par M. MAUPIN, Auteur de l'Art des VINS.

A PARIS,
Chez MUSIER, Libraire, rue du Foin-S.-Jacques.

M. DCC. LXXIX.
Avec Approbation, & Permission.

AVIS DE L'AUTEUR.

EXALTER ſes talents, c'eſt ſe louer, & je ſçais qu'il eſt très-dangereux de ſe louer ; mais on verra que j'y ſuis forcé, & c'eſt pourquoi, puiſqu'il le faut, je ne craindrai point de dire que mes découvertes ſont de grandes découvertes, qu'il n'y en a aucune qui, pour l'utilité, puiſſe leur être comparée, & que j'ai rendu, quand on le voudra, le plus grand ſervice, & le ſervice le plus perpétuel qu'il ſoit poſſible à un ſimple Citoyen de rendre à ſon pays & à toute l'humanité.

Je ne m'en tiens pas à le dire, je l'affirme. Il s'en faut bien que je me flatte d'avoir, comme on dit, dans ma manche, toutes les Académies, les Sociétés d'Agriculture, & MM. les Journaliſtes ; & cependant j'oſe mettre en avant qu'aucun de ces Corps ne démentira publiquement l'aſſertion que je viens d'avancer.

Je vais plus loin encore, je les prie, & en particulier, MM. les Journaliſtes, ceux qui pourroient être le moins bien diſpoſés pour moi, comme ceux qui le ſont le plus, de vouloir bien parler d'une maniere poſitive, pour ou con-

tre mes découvertes ; je veux dire, pour ou contre leur solidité, leur efficacité & leur utilité. Toute la grace que je leur demande, c'est de me permettre de me défendre dans le même champ où ils m'auroient attaqué.

Si on me demande maintenant ce qui peut me porter à montrer tant de confiance, & à prendre une voie aussi extraordinaire; le voici :

C'est qu'il y a près de vingt ans que j'ai trouvé l'art de cultiver la Vigne, *à beaucoup moins de frais*, & d'en augmenter considérablement le rapport, & que cet art si nécessaire est demeuré inutile.

C'est que j'ai trouvé l'art d'améliorer, & surtout de conserver la plus précieuse de nos récoltes dans les années où, comme celle-ci, il est le plus difficile de la conserver, & que sur peut-être un million d'hommes qui pourroient en faire usage & en profiter, il n'y en a pas plus de trois ou quatre mille qui en profitent.

C'est enfin que j'ai trouvé, il y a plus de douze ans, un moyen sûr, facile & supérieurement économique pour multiplier & tiercer au moins la quantité des grains, des troupeaux, des bestiaux, & de toutes les productions de toute espece ; & que ce moyen, si propre à enrichir l'Etat, à diminuer les dépenses les plus nécessaires du Souverain, à soulager les peuples, à prévenir la faim

& les disettes, est totalement resté dans l'oubli, malgré les efforts que j'ai faits pour l'en retirer, en le publiant de nouveau dans la seule Richesse du Peuple, ou *moyen de faire baisser le prix de toutes les subsistances.*

Voilà les motifs de ma réclamation : je suis Auteur & Citoyen, & en cette double qualité, il ne m'est pas permis de supporter plus long-temps l'obscurité absolue ou relative de mes découvertes, ni de voir de sang froid & dans l'inaction, toutes les pertes nationales que cause leur non-usage.

Je ne calculerai point ici ces pertes ; mais j'oserai dire que depuis dix ans, elles montent à plusieurs milliards, ou mes découvertes ne seroient qu'une chimere.

Mais on ne dira sûrement pas que ma nouvelle méthode de cultiver la Vigne n'est qu'une chimere, le contraire est trop bien prouvé.

On dira encore moins que l'art des Vins en soit une.

Il n'y auroit donc que le système de la seule Richesse du Peuple, ou plutôt le plan que j'y ai exposé, sur lequel on pourroit élever des doutes, ou si l'on veut, des difficultés ; mais je me flatte que quand il sera question, non pas de parler, mais d'écrire, on voudra bien y re-

garder à deux fois (*a*). On ne pourroit attaquer ce plan ſans renverſer en même temps les principes les plus connus & les plus fondamentaux de l'Agriculture ; & des hommes auſſi éclairés que ſages ne l'entreprendront sûrement pas. Loin de cela, j'eſpere qu'animés du bien public, comme ils le ſont, ils voudront bien déſormais joindre publiquement leurs efforts aux miens pour faire triompher les vrais principes & détruire les abus qui y ſont contraires.

Mais, pourroit-on me dire, ſi vos découvertes ſont réelles & d'une auſſi grande importance, comment ſe peut-il que depuis ſi long-temps que

---

(*a*) Il m'eſt revenu que quelques perſonnes prétendoient que la bonne culture & les fumiers ne pourroient pas doubler le rapport des terres ; ſi ces perſonnes entendent parler des terres communes ou mal tenues, c'eſt-à-dire, de *la beaucoup plus grande partie de nos terres*, la propoſition ſeule eſt révoltante.

D'autres prétendent qu'il y a des terres qu'il ſeroit dangereux de trop fumer, mais ce ſentiment eſt faux & *démontré faux*, au moins à l'égard de toutes les terres qui rapportent moins que dix ou douze ſeptiers par arpent, & à plus forte raiſon, à l'égard de celles qui rapportent beaucoup moins, comme 4, 5, ou 6 ſeptiers : je ſuis prêt à citer mes preuves quand on me les demandera.

vous les avez publiées, elles ſoient encore incultes, & qu'elles ayent fait ſi peu de ſenſation ? Il y en a pluſieurs cauſes, & je n'en expoſerai aucune : je les dirai quand il le faudra, mais ceci n'eſt qu'un avis, & je voudrois, s'il étoit poſſible, ne bleſſer ni n'inculper perſonne, à moins que je n'y fuſſe abſolument forcé ; mais je peux dire que l'indocilité des cultivateurs n'eſt point une de ces cauſes, car ni eux, ni d'autres n'ont été mis en demeure ; & ce n'eſt que parce qu'ils n'y ont pas été mis, que je prends le parti d'adreſſer ma ſupplique aux Corps Académiques & aux hommes de Lettres qui peuvent les diſpoſer, leur notifier & leur faire goûter mes découvertes.

La plus ancienne eſt ma méthode de cultiver la Vigne. Je l'ai publiée au commencement de 1763 ; & dès la fin de 1763, je l'avois perfectionnée dans un point très-important ; mais, par la plus étrange fatalité, depuis ce temps juſqu'à préſent, je n'avois pu en donner une nouvelle édition.

Celle que je donne aujourd'hui eſt beaucoup plus parfaite & plus étendue que la premiere. Elle eſt pourtant beaucoup moins volumineuſe que celle que j'avois propoſée dans la premiere leçon du Cours de Chymie. Mon deſſein étoit alors d'approfondir la culture d'une grande partie des Vignobles, d'en montrer les vices, d'al-

ler au devant d'une grande partie des objections, & de discuter successivement celles qui auroient pu m'être adressées ; mais la forme que j'avois adoptée ne m'ayant pas paru goûtée du public, j'y ai renoncé, & j'en suis revenu à l'Ouvrage que j'avois composé plus d'une année auparavant, c'est celui que je donne. J'y approfondis les parties principales de la culture de la Vigne, & je me suis borné en quelque sorte à jetter un coup d'œil sur les autres parties moins importantes ou plus simples, de maniere pourtant, qu'en réunissant le tout, la culture ait toute la perfection qu'elle peut avoir : on en jugera par l'Ouvrage même.

J'y ai traité à fond de la taille de la Vigne, j'en ai établi tous les principes ; mais ces principes, n'étant qu'un assemblage de raisonnemens & de combinaisons, ils demandent à être médités avec la plus sérieuse attention ; cela est d'autant plus nécessaire, que la plantation & l'opération de l'écartement une fois faites, le sort de la Vigne dépend presque uniquement de l'industrie & de l'économie de la taille.

Avant de terminer cet article, je crois devoir remarquer que la nouvelle méthode dont il s'agit ici, pourroit, tant en économie de frais de culture, qu'en augmentation de rapport,

produire aux pays de Vignobles, & à l'Etat, de ſoixante à cent millions de bénéfice par année : on peut choiſir, mais on ne niera pas.

Je donnerai le Cours complet de Chymie économique-Pratique, ſur la manipulation & la fermentation des Vins, tel que je l'ai annoncé dans la premiere leçon que j'ai donnée, & dans le Proſpectus que j'ai publié depuis. Comme l'Ouvrage ſera aſſez volumineux, je l'ai propoſé par ſouſcription, moyennant neuf livres, chez Muſier, Libraire ; je le publierai au mois de Juillet de l'année prochaine ; j'y donnerai la deſcription de la nouvelle fouloire que j'avois annoncée dans ma premiere leçon, & que j'ai éprouvée cette année, ſans le moindre inconvénient & avec les plus grands avantages.

J'obſerverai, à l'occaſion de cet Ouvrage, qu'une des principales propriétés de mes procédés pour la façon des Vins, & qui, d'ailleurs a été juridiquement conſtatée, eſt de faire, ou plutôt ou plus tard, de bons Vins avec les plus mauvais raiſins, les raiſins les plus verds, & au ſurplus de prolonger beaucoup la durée de tous les vins, de les rendre plus ſalubres & infiniment plus commerçables ; cela eſt atteſté dans tous les Vignobles, & il y a dans un Royaume

comme la France, trois, quatre ou cinq mille perſonnes au plus, qui font uſage de ces procédés !

Par le même Proſpectus dont j'ai déja parlé, j'ai propoſé par ſouſcription la ſeule Richeſſe du Peuple, avec un nouveau Plan de culture pour les grains, & des additions très-conſidérables : le prix de la ſouſcription eſt de ſix livres, & on ſouſcrit chez Muſier.

J'avois annoncé cet Ouvrage pour le mois de Mars prochain ; mais j'ai déclaré en même tems que je ne le donnerois que ſur le vœu exprès des Corps Municipaux, ou plutôt de toutes les Provinces, & j'en ai expoſé les raiſons.

Il m'a été dit qu'il s'étoit préſenté quelques perſonnes à deſſein de ſouſcrire, & qu'elles s'étoient retirées fort mécontentes de ce qu'on n'avoit pas voulu prendre leur argent : j'en ſuis aſſurément auſſi mécontent qu'elles ; mais ſi elles veulent bien y regarder de près, elles verront que ce n'eſt pas ma faute, & qu'il eſt néceſſaire que la condition ſoit remplie avant qu'on puiſſe recevoir leur ſouſcription.

Alors je publierai mon nouveau Plan pour toutes les terres à grain en général, mais particuliérement pour les terres mauvaiſes & les médiocres.

Ce Plan eſt tout auſſi ſimple, tout auſſi commode & encore plus économique que celui que j'ai déja publié dans la premiere édition de la ſeule Richeſſe du Peuple (*a*).

Dans ce premier Plan, avec le double d'engrais, & généralement un labour de plus, un arpent de terre produiroit autant que deux dans la maniere ordinaire ; ainſi, économie d'un arpent ſur deux, économie des labours, & économie d'un ſeptier ou environ de ſemence ſur deux. Ces avantages en grand peuvent à-peine ſe calculer.

Cependant ils ſont plus grands encore dans le nouveau Plan. Plus grande économie ſur l'emploi des terres, plus grande économie ſur les labours, & en outre économie ſur l'autre Plan, *de la moitié des fumiers* ; enſorte qu'avec la même quantité d'engrais qu'on emploie actuellement pour fumer un arpent des terres dont eſt queſtion, on recueilleroit le double de ce qu'on y recueille préſentement, c'eſt-à-dire, ſix ſeptiers au lieu de trois ; huit au lieu de quatre, & même dix au lieu de cinq.

J'oſe demander après cela, s'il eſt quelques

(*a*) Qui ſe trouve chez Muſier, Libraire, rue du Foin, & Gobreau, Libraire, Quai des Auguſtins, près la rue Gît-le-cœur.

découvertes qui puiſſent être comparées aux miennes.

J'avoue que cette découverte doit paroître incroyable, mais pourtant elle eſt certaine. Je la garantis, & depuis vingt ans que j'écris, on ne m'a jamais démenti ſur aucun fait.

Quelque choſe, à mon avis, de plus incroyable encore que cette découverte, & que les ſuccès ſur la foi deſquels je la garantis, ce ſeroit que j'euſſe annoncé dans mon Proſpectus un phénomene auſſi extraordinaire, & apparemment le plus intéreſſant pour toute l'humanité, & qu'à l'exception peut-être d'un très petit nombre de perſonnes, il n'en eût pas été plus fait mention, ni plus parlé que ſi j'avois annoncé que j'ai bien ou mal paſſé la nuit. Un pareil ſilence dans des temps où tous les papiers publics, où toutes les bouches ne parlent que de bienfaiſance, que d'humanité, que d'établiſſemens, & de vues populaires, un pareil ſilence, dis-je, ſur le ſyſtême le plus bienfaiſant & le plus populaire, ne paroîtroit pas poſſible, & pourtant il l'eſt.

Au reſte, quelque droit que ſemblent me donner à la confiance publique, les ſuccès multipliés que j'ai eus dans d'autres parties, on va voir que je ſuis bien loin de prétendre en abuſer.

J'ai avancé dans mon Proſpectus, qu'on pouvoit fertiliſer les plus mauvaiſes terres, celles même de la Champagne pouilleuſe, & qu'on pouvoit, *à moins de frais qu'à préſent, dans les terres cultivées à la maniere ordinaire, faire venir*, dans ces mauvaiſes terres, d'auſſi beau bled que dans la plaine de Louvres. Tout le monde, je crois, conviendra que ce ne ſeroit pas un petit avantage.

J'ai été plus loin, & j'ai témoigné que je ne demandois pas mieux que d'en faire la preuve. Je l'offre encore, & je ſuis prêt, quand il plaira au Gouvernement, à prouver ſous ſes yeux & ceux de tout Paris, la vérité de tout ce que j'ai avancé. S'il eſt poſſible de faire plus, qu'on me le diſe; & puiſqu'il s'agit ici des plus grands intérêts publics, je conſens à le faire.

Les perſonnes qui déſireroient avoir une connoiſſance plus particuliere de mon Proſpectus, peuvent le demander chez J. B. G. MUSIER, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques, qui le leur donnera.

MM. les Souſcripteurs pour l'Art de la Vigne, ſont priés de vouloir bien faire retirer leurs Exemplaires chez le même Libraire.

Fautes à corriger.

PAGE 40, lig. 3, *liſez*, ou même l'année d'après, *au lieu de*, ou même de l'année d'après.

Pag. 46, lig. 11, *liſez*, lorſque la végétation ſe renouvelle, *au lieu de*, la végétation ſe renouvelle.

Pag. 47, lig. 3, *liſez*, dans tous les autres, *au lieu de*, dans toutes les autres.

Pag. 50, lig. 15, *liſez*, les deux autres rangs ſeront auſſi poſés & étendus de maniere.

Pag. 58, deuxieme lig. du quarrieme Chap. *liſez*, celui qui ſe leve, & *non*, celui qui s'éleve.

DISCOURS

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

A l'exception de pluſieurs pays de Vignobles, que les circonſtances ſeules paroiſſent avoir déterminés en faveur de l'écartement des ceps, dans tous les autres la Vigne eſt très-ſerrée, & les ceps fort proches.

La diſtance varie pourtant ſuivant les lieux ; mais cette variété n'eſt que dans le plus ou le moins de proximité, & rentre toujours dans l'ordre du rapprochement des ceps.

Qu'on parcoure les trois quarts & demi des Vignobles du Royaume, on y verra que par-tout en général, les pieds de Vignes ſont près-à-près, un peu plus, un peu moins ; enſorte que relativement à la diſtribution des Vignes, le rapprochement des ceps eſt devenu en France la regle générale de tous les pays de Vignobles. Ce ne ſont pas ſeulement les Vignerons qui la ſuivent, ou les hommes peu inſtruits, ce ſont ceux mêmes qui le ſont le plus.

En vain quelques particuliers, & même

des Sçavans ont-ils fait des efforts pour s'y ſouſtraire, en mettant un plus grand eſpacement dans leurs Vignes ; leurs efforts n'ont ſervi, par leur peu de ſuccès, qu'à confirmer davantage la loi commune, dont ils vouloient s'affranchir, & à en démontrer, ce ſemble, la ſageſſe & la ſolidité ; auſſi quelques-uns de ces Sçavans, loin d'être les détracteurs de l'uſage qu'ils avoient voulu abandonner, en ſont-ils devenus, au moins ſuivant ce qui m'a été rapporté dans le temps, les apologiſtes & les zélés défenſeurs.

Rien donc, à en juger par l'uſage général & les impuiſſantes épreuves dont je viens de faire mention, rien de plus sûr, de mieux vu, & de plus avantageux que le rapprochement des ceps ; tout dépoſe en ſa faveur ; & cependant, dans le vrai, rien de moins bien démontré, ou pour mieux dire, rien de moins bien vu & de plus préjudiciable que cet uſage.

Il eſt abuſif dans tous les points, il ruine les Cultivateurs en avances ſuperflues, & diminue conſidérablement leurs récoltes ; il appauvrit toutes les autres parties de l'agriculture par les fumiers qu'il exige, & qu'en écartant la Vigne on pourroit ſupprimer à cette derniere au grand avantage des moiſſons.

Quelque vrai que ſoit tout ce que je viens d'annoncer, on aura peine, ſans doute, à le croire ; mais pourtant on ne peut le nier ſans attaquer les principes & les faits, & particuliérement l'expérience faite pendant neuf années conſécutives, par un Magiſtrat, dont sûrement le témoignage ne peut être ſuſpect.

Mais, me dira-t-on, peut-être, car que ne dit-on pas ? s'il eſt vrai que vous ayez réuſſi, pourquoi tant d'autres, & notamment M. D.... qui ont fait la tentative avant vous, n'ont-ils pas réuſſi comme vous ? En voici la raiſon, c'eſt que M. D.... & tous les autres ont pris un chemin & que j'en ai pris un autre. C'eſt que tous ces Sçavans ou Agronômes ont ſçu tout au plus écarter, & que non-ſeulement j'ai ſçu écarter & combiner mon écartement (ce que M. D.... entr'autres, n'avoit pas ſçu) mais encore que j'ai ſçu le conduire ; c'eſt que mes connoiſſances ne ſe bornent pas ſeulement à écarter la Vigne, & à la bien écarter, mais à la bien gouverner dans tous les points, & ſurtout à la bien tailler relativement à l'écartement, comme à toutes les autres circonſtances.

Si je n'avois ſçu qu'écarter, & même

bien écarter, ce qui pourtant auroit été une découverte, j'aurois fort bien pu ne pas réuſſir ; mais comme ſans ſçavoir, il y a 20 ans, tout ce que j'ai appris depuis, j'en ſçavois dès-lors aſſez pour n'avoir pas beſoin du conſeil de mon voiſin, encore plus ignorant que moi, l'écartement m'a réuſſi, & ſur mes Vignes, & ſur celles du Magiſtrat dont j'ai parlé. Il m'a beaucoup plus réuſſi dans cette ſeconde expérience que dans la premiere, parce que dans celle-là, l'opération de l'écartement a été beaucoup mieux exécutée que dans l'autre.

Cette ſeconde expérience, comme on le verra, a eu un très-grand ſuccès, puiſque ſans fumiers, ſans provins, & avec les deux tiers moins de ceps, la Vigne a donné un cinquieme de plus ; ce ſuccès auroit été encore plus complet, ſi toutes les opérations de la culture avoient été mieux exécutées.

Il faut pourtant avouer que dans les premieres années, la Vigne a été bien taillée d'après les principes que j'en avois donnés aux Vignerons, & que même ils ont continué, par la ſuite, de la tailler de la même maniere.

Je dois dire encore que cette maniere eſt la plus avantageuſe, & celle qui con-

vient le mieux à l'écartement ; mais comme ces Vignerons l'ont appliqué à tort & à travers, ſans la combiner avec la force & l'état *actuel* de leur Vigne, & qu'ainſi que je m'en ſuis convaincu à la fin de 1772, c'eſt-à-dire, au bout de neuf années, ils avoient chargé un très-grand nombre de ceps de beaucoup plus de tailles qu'ils n'en devoient porter, ils ont énervé la Vigne, & en ont diminué le produit, tant par cette faute, que par celles qu'ils n'auront pas, ſans doute, manqué de faire dans les autres parties de la culture.

Car quelqu'important & quelque favorable que ſoit l'écartement, il ſeroit ridicule de penſer qu'il ne faut que lui pour réuſſir : il eſt néceſſaire, ſans doute, & très-néceſſaire ; mais toutes les autres opérations le ſont auſſi, & la maniere de tailler l'eſt au moins autant, autrement ce ne ſeroit pas la peine de faire un livre, il n'y auroit qu'un mot à dire : ÉCARTEZ, & ce mot, comme on voit, ne demande pas un volume.

Je ſens bien, moi, qu'à s'en tenir même à l'écartement, ce mot ne ſuffiroit pas, & qu'on pourroit me répondre, ce n'eſt pas aſſez de nous dire d'écarter, il faut encore nous apprendre comment, & dans quelle

proportion il faut écarter, de quelle maniere il faut s'y prendre pour procéder à cet écartement dans les Vignes qui ſont toutes faites, & comment il faut planter les Vignes qui ſont à faire ? je ſens encore qu'on pourroit me demander tous les autres documents que je donne, ſi je ne les donnois pas ; mais en les donnant, je doute fort, & mon doute n'eſt que trop fondé, que le Public s'apperçût que je les lui donne, ſi je ne l'en avertiſſois. Il ne verroit qu'un écartement quelconque, ſans même en remarquer la combinaiſon, & à plus forte raiſon, tout le reſte.

Il en arriveroit comme des raiſins bouillants ; nombre de perſonnes ſemblent ne voir que cela dans l'art de faire le vin, & tout ce qui n'eſt pas cela, leur échappe.

En vain ai-je conſacré plus de vingt années à faire les plus profondes recherches ſur toutes les parties de l'Art, à en découvrir les principes, à en fixer & perfectionner la pratique : on ne voit en général que les raiſins bouillans, comme ſi la perfection du foulage, celle de la fermentation, l'art de conduire cette fermentation, l'art de tirer deux vins des mêmes raiſins, l'indication juſte & ſi difficile du tirage, ou décuvage des vins, &

tant d'autres opérations étoient indifférentes, & que les raisins bouillants fussent tout ; tandis qu'il est tant d'autres parties non moins essentielles, & quelques-unes même qui le sont plus.

Ces réflexions n'empêchent point au reste qu'on ne doive regarder l'écartement ou l'espacement des ceps comme une des principales parties, & même comme la partie fondamentale de mon nouveau système sur la culture de la Vigne ; c'est même à l'écartement seul qu'il faut rapporter tous les avantages économiques de cette culture ; sans lui il ne pourroit y avoir économie, ni sur les échalas, ni sur les fumiers, ni sur la main-d'œuvre ; sans lui, à la faveur de l'économie de la taille, la Vigne pourroit rapporter plus, & durer plus long-temps qu'à-présent, mais elle rapporteroit & dureroit encore moins qu'en réunissant l'écartement à la taille.

Sans lui enfin, l'agriculture ne pourroit profiter des engrais supprimés à la Vigne, ni donner en nature ou valeur, un à deux millions de septiers de grains dont l'agriculture pourroit augmenter chaque année par la suppression d'engrais dont je viens de parler.

On me dira peut-être, à cette occasion,

que toutes les Vignes ne ſont pas fumées, du moins tous les ans, je le crois ; mais ſi elles l'étoient toutes, au lieu d'un à deux millions de ſeptiers de grains, j'en compterois hardiment le double, & encore plus, ſi elles l'étoient comme elles le ſont dans beaucoup de Vignobles que je connois.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que partout la Vigne conſomme beaucoup d'engrais de toute eſpece, & que ſi les trois quarts ou les deux tiers de ces engrais étoient portés ſur les terres, ils en augmenteroient bien sûrement la fertilité.

Ce qu'il y a d'également certain, c'eſt qu'il ſeroit bien à déſirer que, ſans diminuer le ſalaire du pauvre Vigneron pour les travaux annuels & néceſſaires, on pût (& on le pourra par ma méthode) faciliter la main-d'œuvre, & la rendre moins longue & moins pénible qu'elle n'eſt ; ce ſeroit un moyen de remettre les choſes dans l'ordre, & de ſoulager le malheureux Cultivateur de la Vigne, dont les ſueurs aujourd'hui ne ſont payées nulle part en proportion de ſes peines.

Par ce moyen, le Propriétaire de la Vigne feroit juſtice à l'homme qui la cultive ; & ſans qu'il lui en coutât rien, s'acquitteroit d'une dette que ſemble aujour-

d'hui lui impoſer l'humanité, & que lui impoſeroit alors l'équité ; car aſſurément c'en eſt une que le Manouvrier., que le Cultivateur participe au bénéfice de la culture, & ici le bénéfice ſeroit conſidérable, au moyen de l'écartement, qui, comme on vient de le voir, eſt la baſe de tous les avantages économiques de ma méthode.

Dans cette méthode il y aura beaucoup moins de pieds de Vignes qu'il n'y en a aujourd'hui, & par conſéquent beaucoup moins d'échalas. J'eſtime, qu'à prendre toutes les Vignes, les unes dans les autres, il en faudra un tiers moins. On économiſera encore les trois quarts, ou au moins les deux tiers des engrais, & environ un cinquieme en main-d'œuvre, parce que la culture ſera beaucoup plus facile, & qu'il n'y aura point à provigner, ou que très-peu. On verra même que je ne le conſeille point ; mais bien de replanter dans les places vuides, ce qu'on aura rarement occaſion de faire.

La Vigne en général produira au moins un grand quart de plus ; il eſt beaucoup de Vignes, & à la vérité ce ne ſont pas les meilleures, qui produiront le double. Il s'en faut bien que l'opération de l'é-

cartement ait été exécuté parfaitement dans mes Vignes, & cependant il y en a eu quelques-unes qui, eu égard aux circonſtances des années, m'ont donné une fois autant qu'auparavant l'opération.

Les Vignes qui ſont actuellement peu fumées, ſont celles qui, par proportion, rapporteront le plus, parce qu'elles ſont à préſent celles qui rapportent le moins; ainſi, par rapport à ces Vignes, ce qu'on gagnera de moins par l'économie des fumiers, on le gagnera de plus par l'augmentation du rapport.

On verra dans l'expérience de M. de Fourqueux, que la partie de Vigne, éclaircie ſuivant mes principes, a conſtamment rapporté, *ſans fumier*, un cinquieme de plus que n'a rapporté l'autre partie en comparaiſon, quoiqu'elle fût fumée, & que les ceps fuſſent plus qu'au double, & peut-être même au triple.

Mais eſt-il certain que l'écartement qui m'a ſi bien réuſſi & à M. de Fourqueux, réuſſira également par-tout? Eſt-il certain qu'il aura le même ſuccès dans toutes les terres & dans tous les lieux?

Cette queſtion, eſt à peu-près auſſi raiſonnable que ſi on demandoit: le fumier qui fertiliſe les terres en tel pays,

fertiliſe-t-il auſſi les terres en tel autre ? Le bon ſens & l'expérience s'élevent également contre l'une & contre l'autre de ces deux queſtions.

On me diſpenſera ſans doute de répondre à la ſeconde. Quant à la premiere, le bon ſens veut que par-tout où les ceps ſeront plus écartés, ils rapportent plus que s'ils ne l'étoient pas. J'ai honte de citer ſur une difficulté auſſi puérile, la déciſion de l'Académie Royale des Sciences ; mais la matiere eſt importante, & il eſt des hommes ſur qui l'autorité peut beaucoup plus que la raiſon. Ce ſont principalement ces hommes que je renvoie à l'Approbation que m'a donnée l'Académie le neuf Août 1763 (*a*).

Mais ce n'eſt pas ſeulement la raiſon & l'Académie qui s'élevent contre la queſtion que je diſcute, c'eſt encore l'expérience & l'expérience univerſelle. Qu'on parcoure toutes les terres & tous les pays, & par-tout on verra que les ceps iſolés, les ceps écartés, les ceps en treilles, ou en eſpaliers ; de *quelque nature & eſpece qu'ils ſoient*, rapportent dix & vingt fois plus

(*a*) Voyez à la fin de l'Ouvrage.

que dans nos Vignes, où ils ſont les uns ſur les autres.

Ces faits, ſont ſous les yeux de tout le monde, ainſi nul doute que dans toutes les terres & dans tous les pays, les ceps écartés ne donnent & ne rapportent plus que ceux qui ne le ſont pas, & par conſéquent nul doute que les ceps qui, dans ma méthode, ſont à quatre pieds ſur deux, ne doivent rapporter & ne rapportent en effet plus que tous ceux qui ſont à de moindres diſtances. Il y auroit de l'abſurdité à avoir ſur cela le moindre doute; auſſi pour tous les hommes ſenſés, n'eſt-ce pas-là le point de difficulté.

Le point de difficulté n'eſt pas de ſçavoir ſi un cep à 4 pieds d'un autre rapporte plus qu'un cep qui ne ſeroit qu'à un ou à deux; mais s'il rapporte autant, & même plus que ne rapporteroient enſemble les trois ou quatre ceps dont il occupe la place; car, quoiqu'il ſoit certain, ainſi que l'a reconnu l'Académie, que les ceps écartés donnent plus que ceux qui ne le ſont pas, il n'en eſt pas moins vrai qu'une Vigne dont les pieds ſont fort eſpacés, comme ils le ſont en Provence, & dans quelques autres cantons où ils le ſont moins, peut donner moins qu'une autre

Vigne dont les pieds seroient beaucoup plus serrés ; & c'est pourquoi j'ai dit plus haut que ce n'étoit point assez d'écarter, mais qu'il falloit encore bien écarter, c'est-à-dire, écarter dans une juste proportion, dans une proportion moyenne, également éloignée des deux extrêmes, la proximité & le trop grand écartement ; autrement, en voulant éviter un excès, on tomberoit dans un autre : c'est pour n'y pas tomber moi-même que, d'après ma propre expérience, j'ai modifié ma premiere méthode, & qu'au lieu d'écarter les ceps à quatre pieds en tous sens, comme je l'avois enseigné au commencement de 1763, je conseille aujourd'hui, dans le premier Chapitre, de ne les mettre qu'à quatre pieds d'un sens, & à deux de l'autre, ainsi qu'ils ont été mis dans l'expérience de M. de Fourqueux. On évite par-là un trop grand vuide, & dès la premiere année de l'opération, la Vigne, comme dans l'expérience de M. de Fourqueux, rapporte beaucoup plus qu'auparavant. (*a*)

Au moyen de cette modification, comme de la proportion de l'écartement, il n'y aura point d'interruption dans la jouis-

(*a*) Voyez le deuxieme Chapitre.

ſance, & les Vignes écartées produiront conſtamment beaucoup plus qu'en demeurant épaiſſes & ſerrées, comme elles le ſont. J'ai rapporté les preuves de ces deux vérités ou aſſertions dans le premier Chapitre.

On y verra que dès 1763, c'eſt-à-dire, dès la ſeconde année de mon opération, que je n'avois pas exécutée, à beaucoup près, auſſi bien que chez M. de Fourqueux, mes Vignes m'ont rapporté plus qu'elles ne me rapportoient avant cette opération.

C'eſt dans cette même année 1763, au mois d'Octobre, que M. de Fourqueux ſe détermina à l'expérience dont j'ai déja parlé. On ne tardera pas à en voir les détails ; mais je dois dire ici que ce Magiſtrat, voulant s'aſſurer au juſte de la ſupériorité de ma méthode ſur la méthode ordinaire, fit partager en deux parties égales une piece de Vigne toute faite, de 104 perches, ſituée dans ſon parc. Une moitié fut éclaircie, ſuivant mes principes ; l'autre, ne le fut pas, & on continua de la cultiver à la maniere ordinaire pour ſervir de terme de comparaiſon.

En 1772, au mois de Décembre, c'eſt-à-dire, au bout de neuf années, M. de Fourqueux

de Fourqueux m'écrivit que cette même année, ſa vigne en expérience, avoit été de la plus grande beauté ; que ſes Habitants avoient été la voir comme une curioſité, & que, quoiqu'elle n'eût point été fumée, ni provignée depuis l'opération, elle avoit conſtamment rapporté, année l'une dans l'autre, un cinquieme de plus que l'autre partie de Vigne en comparaiſon, quoique cette partie eût été aſſez régulièrement fumée & provignée, de deux années l'une, & qu'elle portât trois ou quatre fois plus de ceps (*a*).

Il eſt donc vrai, d'après ces expériences, & ſur-tout la derniere, que même ſans fumier, les Vignes écartées à ma maniere, rapportent plus que celles qui ne le ſont pas, & par conſéquent qu'un cep & tous les ceps écartés dans la diſtance moyenne que j'indique, peuvent rapporter chacun autant que les trois ou quatre ceps dont ils occupent la place.

Ainſi la ſeule difficulté raiſonnable qu'on pouvoit me faire, ne ſubſiſte plus, & eſt abſolument réſolue par l'expérience,

(*a*) Voyez cette Lettre à la fin de l'Ouvrage.

à l'avantage de mon nouveau ſyſtême de culture.

D'un côté, nul doute que dans toutes les terres & par-tout, les ceps ne rapportent à proportion de leur écartement : le bon ſens, l'expérience, & les Sçavans le décident ainſi.

D'un autre côté, nul doute encore ſur la juſte application que j'ai faite de ce principe, & que dans la combinaiſon de mon écartement, chaque cep ne produiſe par-tout autant & plus que les deux, trois ou quatre qu'il repréſente. Cette vérité eſt prouvée par des ſuccès trop certains & trop multipliés pour qu'il ſoit poſſible de l'attaquer, à moins d'attaquer la vérité même de ces ſuccès.

Mais à l'égard de ceux qui me ſont perſonnels, non-ſeulement j'en ai rendu compte dans le temps à l'Académie, dont je rapporte l'Approbation, mais encore au Miniſtre de l'Agriculture ; ce que je n'aurois ſûrement pas fait ſi j'avois pu redouter la vérification.

Je ne dirai pas pourquoi cette vérification que j'avois démandée n'a pas été faite ; tout ce que je puis dire, c'eſt que je n'aurois ſûrement pas cherché à attirer

l'attention du Miniſtre ſur mes expériences, ſi le ſuccès n'en avoit pas été bien certain.

Il eſt encore vrai qu'en 1764, avant que j'euſſe gâté mes Vignes, il eſt venu exprès, de dix lieues, des perſonnes pour les voir, & qu'elles les ont vues avec admiration ; mes ſuccès ne peuvent donc être équivoques, ceux de M. de Fourqueux doivent l'être encore moins.

M. de Fourqueux, Conſeiller-d'Etat, tient d'ailleurs une place diſtinguée dans l'Adminiſtration. Ce Magiſtrat n'a ici d'autre intérêt que celui de la vérité, & après neuf années d'expérience & de comparaiſon, il doit sûrement la connoître ; il la dit dans ſa lettre du mois de Décembre 1772, & la confirme encore en 1777 dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 Décembre, où il me marque qu'ayant eu occaſion de replanter quelques pieces de Vignes, l'année d'auparavant, dans un terrein meilleur, il a donné ordre qu'elles fuſſent plantées & cultivées ſuivant ma méthode.

M. de Fourqueux eſt donc bien perſuadé de la ſupériorité de ma méthode, puiſqu'après l'avoir éprouvée pendant 14 années, il l'adopte encore pour de nou-

velles plantations ; & ſi après une auſſi longue épreuve, ce Magiſtrat eſt perſuadé, tout porte à croire qu'il a ſujet de l'être, & alors ſon témoignage doit être reçu, non-ſeulement par le caractere d'authenticité que lui imprime l'homme d'Etat qui le donne, mais encore parce qu'il n'eſt donné que dans la plus parfaite connoiſſance de cauſe. Il eſt impoſſible à cet égard d'être mieux inſtruit de la vérité que ne l'eſt M. de Fourqueux.

Tout ſe réunit donc pour démontrer la certitude & l'excellence de ma méthode, & pour prouver que dans la combinaiſon de mon écartement, la Vigne très-peu fumée, & quelquefois même lorſqu'elle ne l'eſt pas, rapporte plus que les Vignes ſerrées & épaiſſes, quoique ces Vignes ſoient provignées & beaucoup plus fumées.

Non-ſeulement cela eſt prouvé, mais il l'eſt encore que dans les Pays & les Vignobles où les Vignes rapportent le plus par la maniere dont elles ſont tenues, par la force du terrein & la grande quantité de fumier ; il eſt encore prouvé, dis-je, que dans tous ces cas, la Vigne écartée ſuivant mes principes, produit plus que celles qui ne le ſont pas.

Le territoire de Fourqueux eſt, par la réunion de toutes les circonſtances dont je viens de parler, celui, ou au moins, un de ceux de tous les Vignobles des environs de Paris qui rapporte le plus ; & tout le monde ſçait qu'il eſt peu de Vignobles dans le Royaume qui chargent autant que ceux des entours de Paris.

Dans le Vignoble de Fourqueux, un bon arpent de Vigne peut donner, dans les années bien régulieres, 15 à 18 muids, & quelquefois au-delà.

Si dans un pareil Vignoble, ma culture l'a emporté ſur la méthode ordinaire, & le rapprochement des ceps, combien plus l'emportera-t elle dans un terrein moins fort & moins gras, & par-conſéquent moins favorable pour la proximité des ceps ?

Les terres fortes, les bonnes terres ſont bien certainement de toutes les terres celles qui peuvent ſupporter la plus grande quantité de ceps, puiſque ce ſont celles qui ont le plus de ſucs & de nourriture à leur fournir : ces terres ſont donc celles où, à ne regarder les choſes que de ce côté, l'écartement eſt le moins néceſſaire & le moins favorable. Or, il eſt prouvé que dans ces terres-là mêmes, il

eſt beaucoup plus avantageux que la proximité des ceps, à plus forte raiſon le ſera-t-il plus encore, comme je l'ai éprouvé moi-même dans les terres moins graſſes, moins nourriſſantes, telles que les terres légeres, les ſables, & autres ſemblables.

Cet argument eſt tranchant & ſans réplique. Il démontre l'univerſalité de mon ſyſtême avec une telle évidence, qu'à moins de s'aveugler à plaiſir, il n'eſt pas poſſible, ce me ſemble, d'en conſerver, & encore moins d'en marquer le moindre doute.

L'ART
DE LA VIGNE.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelle maniere d'eſpacer les Ceps, avec le détail des expériences qui en prouvent les avantages.

TOUT le monde convient que la Vigne, quand elle n'eſt point gênée, pouſſe beaucoup de racines, & qu'elle les étend très-loin, & beaucoup plus loin que deux & quatre pieds. Elle ſemble par-là, nous avertir de lui donner encore un plus grand eſpace, que deux & quatre pieds : cependant comme indépendamment de beaucoup d'autres raiſons, cet eſpace ne pourroit être occupé utilement qu'au bout d'un tems aſſez long, pendant lequel la pleine jouiſſance ſeroit entiérement ſuſpendue, j'ai cru qu'il falloit prendre un juſte milieu en-

tre cette indication de la Vigne, & l'uſage où ſont la plus grande partie des Vignobles, d'entaſſer pour ainſi-dire les ceps les uns ſur les autres.

Ce juſte milieu, cette diſtance moyenne entre un trop grand écartement & un trop grand rapprochement, la diſtribution en un mot, que, d'après des expériences préciſes, je propoſe en général pour tous les pays de Vignobles où l'uſage eſt de rapprocher les ceps, c'eſt d'établir toutes les Vignes en rangées à quatre pieds l'une de l'autre, & les ceps dans les rangées, à deux pieds ſeulement de diſtance entr'eux; ſauf par la ſuite à éclaircir les ceps dans les rangs, & à les mettre à quatre pieds l'un de l'autre, ſi les circonſtances l'exigeoient; car c'eſt toujours & dans tous les cas, aux circonſtances à décider. C'eſt à elles ſeules qu'il appartient de faire des regles abſolues, comme à la nature & à l'eſſence ſeule des choſes, appartient d'en faire de générales.

Ce plan ou diſtribution convient à toutes les eſpeces de Vignes, & à toutes les terres indiſtinctement. Pour le prouver, je vais rapporter le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible, non pas toutes les expériences qui peuvent être favorables à l'écartement en général; mais ſeulement celles qui ſe rapportent directement à l'écartement tel que je le propoſe. Ces expériences ne

ſont pas nombreuſes ; mais j'oſe le dire, elle ſont déciſives par leur ſuccès & leur durée. Je commence par les miennes.

EXPÉRIENCES.

Convaincu par une épreuve de pluſieurs années, que les Vignes, pleines & ſans ordre, comme elles le ſont dans preſque tous les Vignobles du Royaume, coûtoient beaucoup & ſouvent rapportoient fort peu, j'eſſayai en 1760, de faire éclaircir quelques-unes de mes vignes : cet eſſai m'ayant aſſez bien réuſſi, je fis éclaircir le reſte au commencement d'Octobre 1761, & mettre autant que cela fut poſſible, tous les ceps à quatre pieds l'un de l'autre en tous ſens.

Cette opération, faite trop précipitamment, fut très-mal exécutée ; on conſerva de préférence tous les ceps qui ſe trouverent dans l'alignement, ſans obſerver s'ils étoient bons ou mauvais. On en arracha beaucoup qu'il auroit fallu laiſſer : la plus grande partie des ceps fut couchée à trop peu de profondeur. Tout fut fait de maniere enfin qu'on ne pouvoit gueres faire plus mal ; cependant en 1762 mes vignes, pour le plus grand nombre, pouſſerent malgré la ſéchereſſe de l'année, avec la plus grande force, & plus qu'aucune autre du canton. Cela fut & devoit être, puiſque les meres

ſouches, qui, avant l'opération, avoient à nourrir trois ou quatre pieds, n'en avoient plus qu'un ou deux.

En 1763, ces Vignes, qui, à la différence de l'année précédente, avoient été taillées à fruit comme à bois, me donnerent les unes dans les autres, à raiſon de l'année & de ce qui m'en reſtoit, autant que dans les années précédentes. Pluſieurs pieces de Vigne, celles qui étoient encore dans leur force, & qui par cette raiſon, avoient moins ſouffert du défaut du choix des ceps, me donnerent même plus qu'en 1759 & 1760, années pourtant bien plus abondantes qu'en 1763, & où les vignes avoient les trois quarts de ceps de plus.

La même choſe eſt arrivée en 1764. Dans ces deux dernieres années, mes Vignes pouſſerent tellement en bois & en fruit, elles étoient ſi belles qu'on ne pouvoit les voir ſans étonnement; cependant croyant encore mieux faire, (car j'avoue mes fautes avec la même franchiſe que je ſoutiens mes avantages), je fis coucher mes Vignes au mois d'Octobre 1764. Cette opération me donna encore plus de Vin, que dans les années précédentes; mais par des raiſons que je pourrai rapporter ailleurs, loin d'accroître comme je me l'étois propoſé, la force de mes vignes, elle les affoiblit à tel point, qu'en 1766 elles me rendirent beaucoup moins qu'auparavant, & que

quelque chose que j'aie fait jusqu'en 1770, que je les ai quittées, je n'ai pu parvenir à les rétablir.

Mais toujours est-il vrai qu'en 1762, au moyen de ce qu'elles avoient été éclaircies, elles ont beaucoup plus poussé qu'auparavant, & qu'en 1763 & 1764, & même en 1765, *avec beaucoup moins de ceps*, & sans *provin ni fumier*, elles m'ont rapporté autant & plus que quand elles étoient pleines, & quelques-unes, situées dans des sables, plus que dans les années les plus abondantes. Elles m'ont donné à raison de 12 muids l'arpent, & si elles avoient été bien traitées dans le principe, & fumées seulement au tiers de ce que le sont les autres Vignes, elles m'auroient rendu les unes sur le pied de quinze, & les autres sur le pied de 18 muids au moins par arpent.

Il est donc certain, que les Vignes écartées peuvent donner & donnent réellement, toutes choses égales d'ailleurs, & même avec beaucoup moins de frais, plus que celles qui ne le sont pas.

L'expérience faite chez Madame la Comtesse de Pons, à Carrieres sous Poissy, peut servir encore à prouver cette vérité.

Dans cette expérience, la Vigne fut plantée en 1758 par rangées, éloignées les unes des autres de trois pieds. Les ceps dans les rangées, furent mis

à quatre pieds de distance l'un de l'autre. Cette combinaison étoit mal faite ; mais il ne s'agit ici que de l'effet de l'écartement. La deuxieme année, la Vigne, suivant ce qui m'a été dit, fut fumée : elle le fut encore dans les années suivantes ; mais avec une moindre quantité de fumier, que dans la méthode ordinaire. A la troisieme année, cette Vigne, contenant trois arpens & demi, a rapporté sept muids & demi ; à la quatrieme 15 muids, & à la cinquieme 21 muids, c'est-à-dire cinq à six muids, plus que si elle avoit été plantée suivant l'usage ordinaire. A la sixieme année, qui est celle où j'ai cessé de la voir, cette vigne, située *dans un gravier* d'un assez *mauvais sable*, portoit un bois incomparablement plus beau que dans les meilleures terres. Ce bois étoit si fort, si vigoureux, en si grande quantité, que le Vigneron le plus immodéré sur l'usage du fumier, auroit été forcé d'avouer, que, loin qu'il eût pu être utile dans une pareille Vigne, il n'auroit pu au contraire que lui être préjudiciable.

Voilà ce que j'ai vu, je laisse à en tirer la conséquence, pour passer à la derniere expérience que je vais rapporter.

Cette expérience est de M. de Fourqueux. Ce Magistrat ayant eu connoissance de la nouvelle méthode que je venois de publier sur la culture de la Vigne, se détermina à en faire l'essai dans

ſon parc à Fourqueux, ſur partie d'une vigne toute faite, contenant 194 perches, la perche de vingt pieds. En conſéquence, au mois d'Octobre 1773, après avoir fait meſurer la vigne, & prendre les alignemens néceſſaires, il en fit réduire la moitié en rangées de quatre pieds. Les ceps dans les rangées, furent mis à deux pieds ſeulement entr'eux, ſauf à les mettre à quatre par la ſuite, ſi la choſe paroiſſoit néceſſaire. Tous les mauvais ceps furent impitoyablement arrachés, même ceux qui ſe trouverent mal placés dans l'alignement : enfin l'opération que je dirigeai pour les premieres rangées, fut très-bien exécutée. Inſtruit par mes fautes paſſées, je ne négligeai rien pour qu'on les évitât dans l'expérience dont eſt queſtion.

Auſſi, dès la premiere année, la partie des Vignes en expérience, rapporta-t-elle plus que l'autre : il en fut de même l'année ſuivante. Depuis j'ai perdu de vue pour un tems cette expérience ; mais par la lettre que M. de Fourqueux m'a fait l'honneur de m'écrire en Décembre 1772, c'eſt-à-dire 9 années après l'opération, il me marque, ainſi qu'on le peut voir dans la lettre même rapportée à la fin de cet ouvrage, que la moitié éclaircie avoit été en 1772 même, de la plus grande beauté, qu'elle étoit parvenue à une parfaite maturité, qu'on lui a dit qu'en ſon abſence, ſes Habitans alloient la voir comme une curioſité ; mais qu'é-

tant obligé depuis 4 ans de s'abſenter pendant le mois d'Octobre, il n'avoit pu depuis ce tems ſe trouver à ſes vendanges, & par conſéquent tenir une note exacte du produit ; mais que la récolte de la *moitié éclaircie*, a été conſtamment pendant cinq ou ſix ans, plus abondante d'un *cinquieme*, que celle de la partie voiſine, où les ceps étoient cependant trois ou quatre fois plus nombreux.

Il eſt vrai que celle-ci avoit quelques déſavantages du côté de la poſition ; mais outre qu'elle avoit trois ou quatre fois plus de ceps que l'autre, (circonſtances qu'il ne faut pas perdre de vue) c'eſt que ſuivant la même lettre, il paroît qu'elle étoit aſſez réguliérement provignée & fumée de deux années l'une, au lieu que la partie éclaircie n'étoit ni provignée, ce qui eſt très-rarement néceſſaire dans ma méthode, ni même jamais fumée, ce qui eſt trop peu.

D'ailleurs comme le remarque très-judicieuſement M. de Fourqueux, cette Vigne, par la faute de ſes Vignerons, n'étoit pas tenue, & ſurtout n'étoit pas taillée à beaucoup près auſſi bien qu'elle auroit dû l'être, enſorte que les avantages qu'elle pouvoit avoir du côté de la poſition, étoient plus que compenſés par ceux qu'avoit l'autre du côté de la culture.

Ce n'eſt donc point à la poſition, mais à l'é-

cartement, quoique d'ailleurs mal conduit dans les derniers tems, (voyez le discours préliminaire), qu'il faut rapporter la supériorité du produit; aussi M. de Fourqueux en a-t-il toujours été persuadé. On s'en convaincra par la lettre que j'ai déjà citée, & par celle qu'il m'a écrite le 11 Décembre 1777, rapportée à la fin de cet ouvrage.

Je ne dois point dissimuler que la méthode dont il s'agit, a, ou semble avoir, non par rapport à l'augmentation du produit, ce point est inconteſtable, mais par rapport à la maturité des raisins, un inconvénient qui, au premier coup d'œil, paroîtra peut-être mériter quelqu'attention.

Cet inconvénient, qui est absolument le seul, consiste en ce que les raisins mûrissent un peu plus tard que dans les vignes serrées; mais 1°. ce retard n'est que de peu de jours, & par conséquent n'est que d'une très-petite conséquence. 2°. Ce retard n'empêche point que le Vin ne soit aussi bon, & ne se vende autant que celui des Vignes ordinaires. 3°. Cet inconvénient disparoît entiérement dans ma maniere de faire les Vins. En 1766, 1767 & 1770, mes vignes étoient écartées, & dans ces mêmes années, mes Vins ont été infiniment meilleurs que les autres Vins du pays & de beaucoup d'autres; on peut consulter les différens ouvrages que j'ai publiés sur les Vins. Dans

mes procédés bien exécutés, on se joue pour ainsi-dire du plus ou moins de verdeur des raisins. C'est un fait trop bien établi aujourd'hui, pour qu'il soit permis d'en douter. Cet inconvénient de la méthode que je propose, doit donc se regarder comme nul. Il n'en est pas de même de ses avantages. Ils sont prouvés d'une maniere indubitable par les expériences que je viens de rapporter.

Ces expériences ont été faites, non pas dans tous les pays; mais dans toutes les especes de terres, dans les terres les plus opposées de qualité, dans les terres fortes & froides, comme chez M de Fourqueux, dans les terres les plus légéres & les plus chaudes, comme dans une partie de mes vignes, & celles de Madame la Comtesse de Pons; elles ont été faites sur toutes les especes de plants, n'eût-ce été que dans mes Vignes; & quand cela ne seroit pas comme cela est, l'universalité de ma méthode n'en seroit pas moins prouvée. Il n'y a pas une seule Académie, une seule société d'agriculture, aucun Physicien, aucun homme instruit; qui d'après les expériences que je viens d'exposer, se permît de nier publiquement cette universalité. Je le dis tout haut afin que personne ne puisse en douter.

Cela posé, quelle raison pourroit empêcher les pays de Vignobles d'adopter ma méthode? Aucune.

Je

Je n'oſe pourtant pas me flatter qu'ils ſe hâtent de prendre ce parti. Il y a tant de molleſſe & d'indifférence dans le Bourgeois qui commande, il y a tant de préjugés & de roideur dans le Vigneron qui doit obéir, qu'en l'état où ſont les choſes, il n'y a guères lieu d'eſpérer de voir ſitôt s'opérer une pareille révolution ; cependant il eſt certain que les uns & les autres y ont le plus grand intérêt, puiſque d'un côté leurs vignes leur rapporteroient plus, & que de l'autre, il leur en coûteroit beaucoup moins en échalas, en fumier, & même en frais de culture ; mais ſur-tout le Bourgeois & le pauvre Vigneron y trouveroient le plus grand avantage ; le Bourgeois, en ce que la culture étant non-ſeulement moins diſpendieuſe, mais encore plus ſimple, moins chargée d'opérations, il y verroit plus clair, & ſeroit bien moins expoſé qu'à préſent, à être trompé. Le pauvre Vigneron, en ce que la Vigne exigeant moins de fumier, de tems & d'échalas, il ne ſeroit pas, comme il ne s'en voit que trop, dans l'impuiſſance de planter, ou dans le cas de voir ſa Vigne partager, en quelque ſorte, ſa miſére & périr, ainſi que lui, faute de nourriture, & des ſecours néceſſaires à ſa conſervation.

Ce que je dis du pauvre Vigneron, je le dis à plus forte raiſon de ſa veuve, trop ſouvent obligée d'abandonner le ſeul héritage, qui, ſi l'entretien

en eût été moins onéreux, auroit pu la faire subsister, elle & ses enfants : il n'y a pas de pays de Vignoble, qui, malheureusement ne fourniſſent un grand nombre des exemples de tout ce que j'avance. Pourquoi donc ne profiteroient-ils pas des moyens que je leur offre pour éviter à l'avenir des effets auſſi déſaſtreux ? Qui pourroit y mettre obſtacle ? Seroit-ce parce que la culture de la Vigne étant plus ſimple & plus facile, le pauvre Vigneron ſeroit moins employé, & qu'il auroit moins de journées à faire pour le Bourgeois ? Mais 1°. cette raiſon, ſi elle étoit valable pour le journalier, n'en ſeroit apparemment pas une pour le Bourgeois & le Vigneron aiſé. 2° En ſuppoſant que le nombre des Vignes n'augmentât point en proportion de la diminution des frais de culture, le pauvre Vigneron ne ſeroit-il pas bien dédommagé, & au-delà, par la facilité qu'il auroit alors, & qui lui manque ſouvent aujourd'hui de pouvoir planter & en tout cas de pouvoir élever & entretenir ſa Vigne à beaucoup moins de frais ? S'il lui eſt avantageux d'avoir des Vignes à faire pour le Bourgeois, ne lui eſt-il pas encore plus avantageux d'en avoir à faire pour lui-même ? Quelle comparaiſon peut-il y avoir à faire entre cet avantage & la perte de quelques journées, s'il en perd ? Les Vignes qu'il fait pour le Bourgeois, peuvent quelquefois l'empêcher de

mourir de faim ; mais les ſiennes peuvent ſeules le faire vivre. Qu'on parcoure tous les pays de Vignoble, on verra que parmi les Vignerons, celui-là ſeul qui a une propriété, qui a des Vignes à lui, eſt le ſeul aiſé, ou au moins le ſeul qui puiſſe ſubſiſter. On verra que le vœu de tous ceux qui n'en ont pas, eſt d'en avoir. On y verra ſur-tout que c'eſt la ſeule reſſource du pauvre Vigneron dans ſes vieux jours, dans l'âge où ſes forces conſumées par le tems & par la miſere, le mettent hors d'état de travailler pour tout autre que pour lui.

Loin donc de traverſer l'établiſſement de la nouvelle méthode que je propoſe, il a au contraire le plus grand intérêt à l'accueillir & à l'adopter lui-même, puiſqu'encore une fois il pourra planter où ſouvent il ne le peut pas ; puiſque pour entretenir ſa Vigne, il lui en coûtera beaucoup moins en échalas, & les trois quarts ou les deux tiers moins en fumier ; puiſqu'ainſi que je l'ai démontré, il aura des récoltes plus ſûres & plus abondantes dès l'année même de l'opération, puiſque la culture de la Vigne ſera plus ſimple & moins pénible ; puiſqu'en mettant à ſa Vigne moins de tems & de fumier, il pourra en mettre davantage à ſes terres, qui étant mieux cultivées & plus fumées, lui donneront plus de grain qu'elles ne lui en donnent aujourd'hui ; puiſqu'enfin il pourra, ainſi que je l'expliquerai dans le chapitre ſuivant,

recueillir dans ſa Vigne, outre le fruit de ſa Vigne, une très grande quantité de légumes.

Ces avantages ſont ſi certains, ils ſont ſi intéreſſans, qu'à moins du plus grand aveuglement, il n'eſt pas poſſible aux Vignerons de s'y refuſer, ſur-tout ſi MM. les Curés ſe donnent la peine de les faire valoir, comme on a droit de l'attendre de leur zele, & même de l'intérêt qu'ils y ont eux-mêmes.

A l'occaſion de ces avantages, j'obſerverai en finiſſant, que le ſyſtême de l'écartement des ceps eſt non ſeulement très-favorable à la culture des vignes; mais qu'il l'eſt encore à toute l'agriculture. Combien de terres dans les Vignobles qui ne ſont point fumées, & qui pourront l'être! Combien de pays de Vignoble, où on ne ceſſe de tranſporter du fumier dans les champs depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois d'Avril, qui n'en mettent pas la trentieme partie dans leurs terres & qui pourront y en mettre au moins les deux tiers! Combien de terres en friches qui ceſſeront d'y être, ou, ce qui eſt bien plus avantageux, combien de terres mal cultivées, qui le ſeront bien! Mon ſyſtême ou l'écartement des ceps par ſes conſéquences, eſt de tous les moyens qui exiſtent dans l'agriculture, un des plus ſûrs, des plus ſimples & des plus praticables pour fertiliſer les terres, ou au moins pour fertiliſer

un grand nombre, & par conſéquent pour augmenter la ſomme totale des productions.

Avec quel empreſſement les hommes qui s'intéreſſent ſincérement au progrès de l'agriculture, & au bien de l'humanité, (car ſans doute il en eſt) ne doivent-ils donc pas favoriſer ce ſyſtême pour en faciliter l'exécution ſur les Vignes toutes faites ?

CHAPITRE II.

De la maniere de procéder à l'écartement des Ceps, dans toutes les Vignes pleines & épaiſſes, comme elles le ſont dans l'uſage ordinaire.

QUOIQUE par quelques-unes de mes expériences, il ſoit prouvé que l'écartement des ceps, lors même qu'il eſt mal exécuté, ſuffit ſeul au moins en certains cas, (1) pour donner une augmentation de produit ; cependant il n'en eſt pas moins vrai, en général, qu'il eſt de la plus grande importance que cette opération ſoit bien faite ; c'eſt-à-dire qu'elle ſoit faite de la maniere la plus propre à maintenir & à aſſurer la vigueur des ceps réſervés.

(a) Voyez mes Expériences, page 25.

Pour y parvenir, après avoir dégarni tous les ceps de leurs échalas, on commencera d'abord par aligner avec le cordeau, une ou plusieurs rangées, à la distance de quatre pieds. On marquera l'alignement avec des échalas placés de distance en distance : cela fait, on procédera à l'établissement des rangées, en laissant tous les ceps forts & de bonne nature, qui seront dans l'alignement, à la distance de deux pieds ou environ l'un de l'autre. Un à peu près, en plus ou en moins, suffit sans s'attacher à une précision trop rigoureuse ; le surplus des ceps qui se trouveront dans le rang, sera arraché, ainsi que tous ceux qui se rencontreront dans l'épaisseur ou intervalle d'une rangée à l'autre, enforte que les 4 pieds qui doivent séparer les rangées soient libres, & que les rangées soient parfaitement garnies, du moins autant qu'il se pourra.

Si, comme cela arrivera souvent, il n'y a point assez de bons ceps, (car autant qu'il est possible il n'en faut conserver que de bons, & parmi ceux-là les meilleurs, soit pour la qualité, soit pour le produit) si, dis-je, il n'y a point assez de bons ceps pour garnir les rangées, alors on choisira parmi les ceps voisins, les plus forts & les plus vigoureux, qu'on abaissera en terre pour les amener, si cela se peut, jusqu'à l'alignement.

On couchera ces ceps plus ou moins avant, ſuivant la qualité de la terre, & à la même profondeur que ſi on les provignoit, ſi ce n'eſt que, pour expédier & économiſer, on fera beaucoup moins large l'ouverture ou petite tranchée dans laquelle on couchera & étendra les ceps; cinq à ſix pouces de largeur ſeront ſuffiſans, comme aſſez généralement un pied & quelquefois moins, le ſera pour ſa profondeur.

Avant de les coucher, on les épluchera, & on en retranchera tout le bois qu'on jugera inutile pour la taille, ſur-tout on y laiſſera le moins qu'il ſera poſſible de vieilles branches ou vieux bois, parce que le vieux bois racine plus difficilement que le jeune bois, c'eſt-à-dire que le bois de l'année.

On aura l'attention d'écourter les racines proportionnellement à la largeur du trou, & à la place qu'on pourra leur donner, afin qu'elles ne ſe replient point ſur elles-mêmes, & qu'elles ne faſſent point paquet, comme je ne l'ai vu que trop ſouvent.

Une autre attention qu'il faut avoir principalement dans les terres fortes & humides, c'eſt de prendre de la terre de la ſuperficie, bien meuble, pour combler la rigole, & ſinguliérement pour en garnir le fond à l'épaiſſeur d'environ un demi-pied, après que le cep aura été couché.

S'il n'y a point dans le voiſinage des rangées de ceps aſſez forts ou aſſez proches pour pouvoir les amener, lors de l'opération, ou même de l'année d'après aux places vacantes, en ce cas on y creuſera ſuivant la nature de la terre, des trous de 12, 15 ou 18 pouces de profondeur, ſur 15 ou 18 pouces de largeur, & on les plantera, ſoit avec des chevelures ou marcottes priſes de la vigne même, s'il y en a, ſoit plutôt avec de jeunes ceps, qu'on arrachera ainſi que les marcottes, avec le plus de racines qu'il ſera poſſible; on ſe conformera pour cette plantation à ce qui ſera dit dans le chapitre ſuivant.

J'obſerverai ſeulement ici, que pour aſſurer la repriſe du jeune plant, & le mettre en état de ſe défendre contre les ceps voiſins, dont les racines pourroient lui dérober une partie de ſa nourriture, on fera bien de le fumer en le plantant, avec du fumier adapté à la qualité de la terre, & ſur-tout bien émietté. Avec cette attention, & les autres que j'indiquerai, on peut être ſûr qu'il réuſſira.

Après que toutes les opérations que je viens de décrire ſeront achevées; c'eſt-à-dire quand les rangées ſeront formées, & qu'on aura extirpé tous les ceps qui ſe ſeront trouvés hors de l'alignement, alors on pourra procéder à la taille de la Vigne, ſi les circonſtances de la ſaiſon ou autres le permettent.

La taille devant ſe faire à raiſon de la force

des ceps, & de tout le bois qu'ils portent, jeune ou vieux, il ſeroit à ſouhaiter que dans le cas préſent, elle pût ſe faire immédiatement après le couchage de chaque cep, & par la même perſonne qui a fait le couchage ; mais comme ce double travail rendroit l'opération principale beaucoup plus longue, je ne donne cette obſervation que comme un avis dont chacun fera l'uſage qu'il lui plaira.

Au ſurplus quelque parti qu'on prenne, on ſe conformera pour la taille aux principes que j'établirai pour cette opération, dans le chapitre de la taille, en obſervant dans cette année & la ſuivante, où il s'agira de fonder la Vigne, de tailler plutôt court que long.

La premiere année, les ceps qui auront été couchés, pourront, toutes choſes d'ailleurs égales, être chargés à la taille un peu, & même en général, beaucoup plus que ceux qui ne feront pas dans le même cas, vu que cette premiere année, ils doivent former beaucoup plus de racines que les autres. On les taillera ſuivant le cinquieme & le ſixieme principe du Chapitre de la taille, ſauf *l'année d'après à les charger beaucoup moins.*

Les autres ceps pourront être taillés à la deuxieme année, s'ils ſont aſſez forts, ſuivant les mêmes principes.

On taillera, ou au moins on pourra tailler,

ainſi que je l'ai déjà dit, en même-temps qu'on fera l'opération de l'écartement; c'eſt-à-dire dans le mois d'Octobre, plutôt ou plus tard, ſuivant les années; mes Vignes ont été éclaircies & taillées en 1761 & 1762, dans les huit ou 15 premiers jours d'Octobre. Celles de M. de Fourqueux l'ont été en 1763, dans le milieu & à la fin du même mois. En général, dès que les feuilles commencent à tomber, on peut procéder à l'écartement, & enſuite à la taille, ſi ce n'eſt dans les terreins trop humides, marécageux & chargés d'eau, ſoit que ces terreins, d'ailleurs peu propres à la Vigne, ſoient dans des lieux bas ou élevés; dans ces ſortes de terreins, je penſe qu'on fera bien de remettre les deux opérations, l'écartement & la taille au tems nouveau, à la fin de Mars ou au commencement d'Avril.

Dans les autres terres, on peut s'y prendre depuis le mois d'Octobre, juſqu'à la fin de Novembre, & ſouvent même plus tard, du moins pour l'écartement, ou depuis le 15 de Février juſqu'à la fin de Mars, en préférant cependant toujours à l'égard des terres chaudes & légeres de s'y mettre plutôt que plus tard.

Mais ſoit qu'on faſſe ces opérations dans un tems ou dans un autre, on doit s'abſtenir de charger d'aucune production, l'intervalle de quatre pieds qui ſépare les rangées; non-ſeulement pour ne

point appauvrir la terre de la ſuperficie dans laquelle les racines des ceps couchés peuvent s'étendre ; mais encore parce que tous les ceps en général étant très bas, il faut éviter tout ce qui peut leur donner trop d'ombre ou d'humidité. Il faudra par les mêmes raiſons, en agir de même la deuxieme année.

A la troiſieme année & les ſuivantes, les ceps étant plus forts & plus élevés, ces inconvéniens ſeront beaucoup moins à craindre ; c'eſt pourquoi on pourra, *ſi abſolument on le veut* (car d'ailleurs je ſuis bien éloigné de le conſeiller) on pourra, dis-je, tracer juſte au milieu de l'eſpace de quatre pieds, qui ſépare les rangées, & après avoir labouré ce milieu, une raie d'un pouce ou deux, pour y ſemer quelques légumes, tels que des lentilles, fèves & autres graines ſemblables ; pourvu qu'elles ne s'élevent pas à plus d'un pied ou environ, & qu'elles n'ayent point de groſſes racines pivotantes, qui piquent & s'enfoncent avant dans la terre, & ſur-tout pourvu qu'on ait ſoin de fumer la partie de terre qui ſera enſemencée. Sans toutes ces attentions que je recommande, la Vigne affamée & quelquefois déſſéchée par les plantes paraſites qu'on lui aſſocieroit, ne tarderoit pas à s'affoiblir au point que l'opération de l'écartement deviendroit inutile & abſolument ſans effet.

Cette opération ſera plus longue & plus coûteuſe dans les terres fortes & difficiles à travailler que dans toutes les autres ; cependant, dans ces terres-là même indépendamment des avantages qu'on en retirera par la ſuite, & même dès la premiere année, ou le plus ſouvent la Vigne produira ainſi que dans l'expérience de M. de Fourqueux, autant que ſi elle n'avoit pas été écartée, dans ces terres là même, dis-je, il eſt généralement ſûr, à tout compter, non-ſeulement qu'elle ne coûtera rien, mais encore qu'elle ſera profitable, les frais devant être plus que compenſés par le ſarment que donnera la ſuppreſſion d'une partie des ceps, par les bons ceps qui ſeront ſupprimés, & qu'on pourra tranſplanter ailleurs, comme je l'ai fait moi-même avec ſuccès, par les fumiers qu'on économiſera, & enfin par les échalas dont on profitera au moyen de cette ſuppreſſion, ou autrement dit, de l'écartement qu'on ne fera d'abord que ſur la moindre portion de ſes vignes, non pas pour s'aſſurer de ſes avantages, qui ſont bien certains, mais pour ſe mettre parfaitement au fait de toutes les opérations que j'ai indiquées, & pour les exécuter enſuite de la maniere la plus avantageuſe.

CHAPITRE III.

De la plantation de la Vigne, & de la préparation de la terre.

AVANT que d'enſeigner la maniere de préparer la terre, il ſemble qu'il ſeroit à propos d'en faire connoître les différentes ſortes ; mais outre que les notions ordinaires me paroiſſent ſuffiſantes à cet égard ; c'eſt que les préparations que j'indiquerai, regardant & comprenant généralement toutes les terres, telles qu'elles ſoient, la diſtinction préalable des eſpeces m'a paru abſolument inutile, au moins pour l'objet qui m'occupe dans ce chapitre. Je n'entrerai donc point dans cette diſcuſſion, en général plus curieuſe que néceſſaire. Un article beaucoup plus intéreſſant, & qu'il convient de fixer avant de traiter de la préparation de la terre, eſt le tems où doit ſe faire la plantation, d'autant que c'eſt de ce tems que dépend celui de la préparation.

Les ſentimens des Auteurs ſont partagés ſur cette matiere. Pour moi, je penſe qu'à l'exception des bas fonds, de tous les fonds très-humides, ou à portée d'être inondés par les débordemens, des terres fortes & très-glaiſeuſes ; en un mot, de toutes les terres, qui par leur nature ou

leur poſition, ſont dans le cas de retenir l'eau ou une trop grande humidité, il eſt avantageux dans toutes les autres terres de planter, plutôt avant l'hiver qu'après, ſoit en plant enraciné, ſoit même en bouture; il en réſulte que le jeune plant, étant preſſé par la terre qui l'environne, & qui s'affaiſſe par ſon propre poids, & par les pluies abondantes de l'hiver, ſe lie & s'attache plus étroitement aux molécules de cette terre, en exprime les ſucs, ainſi que l'humidité, au moyen de quoi, la végétation ſe renouvelle, il ſe trouve tout établi dans la terre qui lui eſt deſtinée, & pourvu de toute la ſéve qui lui eſt néceſſaire pour reprendre & pouſſer avec force.

Ce n'eſt pas que ces avantages ne puiſſent être mêlés de quelques inconvéniens; mais ces inconvéniens, tels que la champelure ou gelée d'hiver, n'étant point une ſuite néceſſaire, ni même ordinaire de la choſe, ne ſont point certains, au lieu que les avantages le ſont; ce qui n'empêche cependant pas qu'on ne puiſſe planter au printems, quand cela ſera plus commode, ou qu'on en aura quelques autres raiſons, la plantation d'automne, quoique plus avantageuſe, n'étant point à la rigueur une condition abſolument indiſpenſable pour réuſſir même dans les terres chaudes & légeres, & à plus forte raiſon, dans tous les terreins froids & humides, où

il ne faut planter qu'à la fin de Mars, & ſouvent en Avril.

Dans toutes les autres, on pourra planter depuis la chûte des feuilles, juſqu'à la fin de Novembre ou depuis le 15 de Février, juſqu'au commencement d'Avril, plutôt ou plus tard, ſuivant le climat, la circonſtance du tems & la nature de la terre.

Mais ſoit qu'on plante dans une ſaiſon, ſoit qu'on plante dans une autre, il eſt à propos pour le ſuccès de la plantation, que la terre ſoit bien préparée, & ſouvent qu'elle le ſoit long-temps d'avance.

Les terres dans ce dernier cas, ſont les terres froides, glaiſeuſes, & toutes celles qui retiennent l'eau.

Toutes ces terres, avant d'être miſes en Vignes, doivent en général être labourées par un tems ſec, une fois ou deux, auſſi profondément qu'il le faut, pour les nettoyer parfaitement de toutes les mauvaiſes herbes qu'elles pourroient porter.

Après ces labours, s'ils ont été faits aſſez à tems pour employer la terre ainſi préparée, à la production de quelques grains ou légumes, on pourra les y employer ſi on le juge à propos; mais à condition, pour peu qu'on le croye néceſſaire, de faire un nouveau labour pour déraciner abſolument

toutes les mauvaises herbes qui pourroient être survenues.

Immédiatement ou peu de tems après ce dernier labour, qui, pour le mieux, doit toujours être fait avant l'hiver, on tracera dans toutes *les terres fortes & poisseuses*, les alignemens des rangées au cordeau, à quatre pieds l'une de l'autre, & tout de suite, on ouvrira avec la bêche des trous d'environ un pied de profondeur sur autant ou environ de largeur.

Ces trous, dans les rangées, seront entr'eux à deux pieds de distance, si ce n'est qu'on ne voulut, ce que je ne conseille nullement, former les Vignes en basse treille ou perchées comme dans l'Auxerrois & ailleurs, auquel cas on pourra ne creuser les trous que de quatre en quatre pieds, au lieu de deux en deux; & on leur donnera au moins un pied & demi d'ouverture. On en usera en tout de même dans les terres dont on aura nouvellement arraché la Vigne, & même dans toutes celles où pour bonne raison on ne plantera que de quatre pieds en quatre pieds.

De toutes les façons de préparer la terre, qui peuvent assurer la reprise du jeune plant, *dans les terreins difficiles à travailler*, je n'en connois point, après m'en être beaucoup occupé, de plus simple & de plus économique, que celle que je propose.

Les

La préparation ſera encore plus parfaite, ſi on garnit le fond des trous de fumier, à l'épaiſſeur d'un demi-pied ou environ. Cette dépenſe inévitable dans les Vignes *nouvellement arrachées, & qu'on voudra replanter*, coûteroit peu, & ſeroit sûrement très-avantageuſe, en ce que le fumier engraiſſeroit, & ſur-tout ameubleroit & échaufferoit la couche de terre ſur laquelle ſera poſé le jeune plant, & dans laquelle il doit faire ſes premieres racines. On préférera pour cet uſage dans toutes les terres froides & humides, le fumier de cheval à tout autre; plus il ſera nouveau, chaud, & chargé de ſtercoration, & plus grand en ſera l'effet. On le laiſſera à l'air ſans nullement le couvrir.

S'il n'eſt pas ſuffiſamment conſommé lors de la plantation, on le retirera, & quand la plantation ſera faite, on le remettra à la ſuperficie du trou, en le recouvrant d'un peu de terre.

A défaut de fumier, & dans le cas où on ne fouilleroit les terres qu'après l'hiver, on leur donnera un demi-pied de profondeur de plus pour remplacer auſſitôt la terre froide qu'on en retirera, avec autant de terre priſe à la ſuperficie.

Ceci doit avoir lieu particuliérement dans le cas où la plantation ſe fait dans un terrein dont la Vigne vient d'être arrachée.

Dans toutes les eſpeces de terres dont il s'agit,

ainſi que dans toutes celles où la Vigne *reprend & s'éleve difficilement*, on plantera de préférence, & quand on le pourra, en plant enraciné, ſoit chevelures, marcottes, ou autres, dont on ſupprimera tout, ou du moins la plus grande partie du chevelu; on rafraîchira le bout des racines, & on les écourtera comme il eſt d'uſage, à moins, ce qui ſeroit beaucoup mieux, qu'on ne voulût planter la vigne comme on plante les arbres; auquel cas, on donneroit aux racines une longueur proportionnée à la largeur du trou, & on ne laiſſera au plant que trois nœuds ou rangs de racines. Le premier rang poſera & ſera étendu avec la main ſur la terre même du fond. Les deux autres rangs le feront auſſi, & de maniere que que celui qui ſera plus haut ne touche point à celui qui ſera plus bas, & qu'ils ſe trouvent tous dans la terre à différentes épaiſſeurs; ce qui arrivera ſi après avoir recouvert de trois pouces de terre, le rang de racines qui eſt le plus bas, on range le ſecond ſur cette épaiſſeur, & ainſi du troiſieme. Ces nœuds ou étages de racines ſont communément à trois pouces environ l'un de l'autre; ainſi ils ne doivent occuper que ſix à ſept pouces des douze que le trou a en profondeur. Les cinq à ſix pouces reſtant ſeront remplis de la même terre dont on ſe ſera ſervi pour les autres; c'eſt-à-dire, de la meilleure terre de

la ſuperficie, que l'on aura ſoin de comprimer & de piétiner un peu après la plantation, bien entendu toutefois que la terre ſera plutôt ſeche que molle, ſans quoi ce trépignement trop en uſage, ne pourroit être que très-nuiſible. Ceci mérite la plus grande attention.

Dans le cas où, comme dans les plantations un peu conſidérables, on ne feroit point uſage de plants enracinés, mais de bouture; j'eſtime qu'on fera bien de planter ces dernieres au nombre de deux dans chaque trou, & de les planter droites au milieu de ce trou, de même que le plant enraciné, attendu *la fraîcheur & l'humidité naturelles des terres* dont il s'agit.

Dans ces ſortes de terres on plantera, comme je l'ai déja dit, en Mars & même en Avril, mais toujours par un beau temps, & lorſque la terre ſera reſſuyée, au moins à la ſuperficie.

Tout ce que je viens de dire au ſujet des terres fortes & poiſſeuſes, doit s'appliquer également aux bas-fonds, aux terres expoſées à être inondées, & à celles qui ſont forrement humides; toutes ces terres ſeront préparées & plantées dans le temps & de la même maniere que les précédentes, en obſervant cependant à l'égard des terres marécageuſes, & en général de toutes celles où l'eau abonde à la ſuperficie, de faire dans toute la longueur des pieces deſtinées à

être miſes en Vignes, autant de tranchées tranſverſales qu'il en ſera néceſſaire ; c'eſt au local à décider du plus ou du moins & de la profondeur, qui ne doit pas être moindre de quinze pouces ſur un pied d'ouverture ; ſans ces tranchées qui ſeront faites dans l'été, ou au plus tard dans l'automne, il ne ſeroit pas poſſible que la plantation réuſsît, & que la Vigne ne jaunît ſous peu de temps.

Toutes les terres chaudes & légeres, & en général toutes les terres qui n'ont pas le défaut d'être fortement poiſſeuſes ou trop humides, ſeront plantées avant l'hiver, & plutôt avec des chevelures ou marcottes qu'avec des boutures ou croſſettes, non-ſeulement parce que la Vigne rapporte plutôt, mais encore parce que la repriſe en eſt plus aſſurée. Il y a pourtant des diſtinctions à faire; les terres les plus légeres & les moins bien préparées étant celles où la bouture convient le moins.

Toutes ces terres ſeront préparées, ainſi que les précédentes, par un ou pluſieurs labours, enſuite de quoi elles ſeront rayonnées, c'eſt-à-dire, qu'après avoir tracé les rangs à quatre pieds, on ouvrira dans toute la longueur de l'alignement un rayon ou tranchée d'un pied au moins de largeur ſur un pied 15 pouces, ou quelquefois 18 pouces de profondeur, plus ou moins, ſuivant que les terres auront moins ou plus de ténacité, qu'elles

ſeront plus ou moins ſubſtancieuſes, & que le ruf ou autres mauvaiſes terres ſeront plus ou moins près de la ſuperficie.

Ces rayons ſeront creuſés, s'il eſt poſſible, pluſieurs mois avant la plantation & reſteront ouverts.

Si on plante des chevelures, & qu'on veuille les planter droites & au milieu du rayon, on ne laiſſera que deux étages de racines, ſuppoſé que le rayon n'ait qu'un pied de profondeur. On arrangera ces racines, comme il a déja été dit, au fond du rayon.

Ces chevelures ſeront plantées dans les rayons à deux pieds l'un de l'autre.

Si pour expédier on prend le parti de coucher les chevelures, en ce cas, après avoir piqué un ou deux pouces du bout enraciné dans le fond du rayon, on couchera ſur ce fond tout le vieux bois & un ou deux yeux du jeune bois que l'on couvrira de maniere que la partie qui ſera relevée & que par anticipation on peut appeller ſouche, faſſe à peu près angle droit avec celle qui ſera couchée, en obſervant de relever le plant à trois ou quarre pouces de l'ados, & non autrement.

Cependant ſi on étoit dans le mauvais uſage de retirer & de remettre chaque année les échalas, en ce cas, on fera mieux d'incliner ſur l'ados la partie du plant qu'on voudra relever.

On ne comblera la tranchée ou le rayon que juſqu'à trois ou quatre pouces près de la ſuperficie, c'eſt-à-dire, par exemple, que dans le cas où la tranchée ſeroit profonde d'un pied, on ne la comblera que juſqu'à huit pouces & au plus à neuf, afin que le jeune plant ſe trouvant dans un fond & un peu au-deſſous du niveau du reſte de la piece, ſoit plus abrité & puiſſe recevoir les eaux des pluies qui s'écouleront des ados dans les rayons. Deux avantages trop ſouvent négligés & qui méritent cependant la plus grande attention.

Cette maniere de planter à rayes ouvertes eſt en uſage dans tous les environs de Paris, & j'ai eu lieu de me convaincre par comparaiſon avec des plantations que j'avois faites d'une autre maniere, que celle-là eſt préférable à toutes les autres pour les terres même qui, par la rapidité de leur pente, y paroiſſent le moins propres, ſauf à faire de diſtance en diſtance dans ces ſortes de terres, des tranchées tranſverſales pour faciliter l'écoulement des fortes pluies d'orages. Avec ces précautions & le choix du plant, on peut être aſſuré que la plantation réuſſira mieux que de toute autre façon.

Je n'ignore pas que quelques Auteurs modernes, appuyés ſur l'autorité des anciens, rejettent cette maniere de planter en rayon ou foſſé

ouvert, & qu'ils préferent l'uſage où ſont beaucoup de Vignobles de planter à la barre ou taravelle : j'eſtime beaucoup ces Auteurs & les anciens, mais je ne puis être de leur avis. J'ai fait mes premieres plantations autrement qu'en rayon, & sûrement mieux qu'avec la taravelle, & j'en ſuis revenu à l'uſage des rayes ouvertes comme préférable à toût autre.

Les mêmes Auteurs blâment encore l'uſage de coucher le plant, talon ou chevelure, & prétendent qu'il eſt bien plus avantageux de planter droit. Cette opinion peut être bien fondée en certains cas ; mais je ſuis perſuadé qu'en général elle ne l'eſt pas, ſur-tout à l'égard du plant de ſimple bouture, & il me ſeroit facile d'en donner les raiſons ſi je voulois m'étendre.

Si la plantation ſe fait en boutures ou en croſſettes, on les couchera un peu moins que les chevelures & ſeulement de quatre à cinq pouces au plus. On les plantera, ainſi que les chevelures, à deux pieds l'une de l'autre, ſuppoſé toutefois qu'on ſoit bien aſſuré de leur qualité, car autrement il faudroit les planter deux à deux. On fera bien, au lieu de les appuyer ſur l'ados, de les relever ainſi que les chevelures, à trois ou quatre pouces près de cet ados.

Au reſte, je ne conſeille point de ſe ſervir de cette eſpece de plant, je veux dire de boutures

ou croſſettes dans les ſables extrêmement légers & brûlants, ni dans les terres maigres. Je ne connois que le plant ou ſarment enraciné qui puiſſe réuſſir dans ces terres, particuliérement dans les mauvais ſables.

Autant avec ce dernier plant il eſt impoſſible que la Vigne, lorſqu'elle ſera plantée avec les mêmes attentions que les arbres, & qu'en outre elle ſera fumée au moment de la plantation, autant, dis-je, il eſt impoſſible que la Vigne ainſi plantée ne réuſſiſſe pas, même dans les ſables les plus arides, quand d'ailleurs ils auront du fond, & que le jeune plant ſe trouvera de cinq ou ſix pouces plus bas que le niveau de la piece; autant, généralement parlant, il eſt impoſſible qu'elle vienne à bien dans ces mêmes ſables, quand on n'y emploiera que des boutures ou croſſettes.

Je connois dans pluſieurs Provinces du Royaume, & même auprès de Paris, une infinité de mauvaiſes terres incultes auxquelles on donneroit une très-grande valeur, & qui produiroient de bons vins & en quantité, ſi on les plantoit de la maniere que je viens de donner.

Ce n'eſt pas, au reſte, comme on pourroit le croire, que je prétende preſcrire le plant de boutures; je lui préfere à certains égards & pour toutes les terres où la repriſe de la Vigne eſt difficile, le plant enraciné, c'eſt-à-dire, le plant

ou ſarment qui a des racines, mais je ne méconnois point d'ailleurs ſes avantages ; je lui en ſçais deux entr'autres, qui dans bien des cas, & ſurtout dans les grandes plantations, lui méritent la préférence ſur le plant enraciné ; le premier, c'eſt d'être beaucoup moins cher, & le ſecond, qu'étant plus commun, il eſt beaucoup plus facile d'en trouver de bon, & tel qu'on le deſire, que dans le plant enraciné. Or, la bonté du plant eſt ce qu'il faut conſidérer pardeſſus tout. On verra dans le Chapitre ſuivant les marques auxquelles on peut la reconnoître ; mais avant de finir celui-ci, je dois communiquer mes principes ſur la maniere de diriger les rayons & les rangées, relativement à l'expoſition la plus favorable & à la diſpoſition du terrein.

Tout le monde ſçait que les expoſitions au midi ou au levant ſont les plus avantageuſes à la Vigne, & que la premiere l'eſt encore plus que la ſeconde.

Tout le monde ſçait encore qu'en labourant les Vignes en côte, de bas en haut, on attire inſenſiblement toute la terre du haut en bas, & que pour réparer le dommage que cauſe cette manœuvre, il en coûte beaucoup, & ſouvent la Vigne même.

Je conſeille donc, à l'égard des Vignes en plaine, d'en diriger les rangées & les rayons de

maniere que ſi les circonſtances locales le permettent, la Vigne ſoit parfaitement expoſée au midi, ou au moins du levant au midi.

Quant aux Vignes de côteaux, dont la plupart regardent le midi ou le levant, je penſe que par économie, & en vue de conſerver ces ſortes de Vignes, on doit, quelqu'étroites que puiſſent être les pieces, & de quelque côté qu'elles ſoient tournées, au midi ou au nord, établir les rangées & les rayons en travers, & dans le ſens le plus oppoſé à leur pente. Je ſçais que l'uſage eſt abſolument contraire à ce que je propoſe; mais cet uſage n'eſt qu'un grand abus de plus à réformer. On peut voir au ſurplus pour ces dernieres eſpeces de Vignes, & pour prévenir le grand éboulement des terres, ce que j'ai marqué ci-devant, à la page 54.

CHAPITRE IV.

Du choix du plant & des qualités qu'il doit avoir pour être bon.

LE meilleur plant, ſoit bouture ou plant enraciné, eſt, dit M. Colas, celui qui s'éleve ſur un cep qui porte de beau fruit, & abondamment. (Quand le bois levé ſur un pareil cep n'auroit pas porté lui-même de fruit, je penſe qu'il n'en ſeroit pas moins bon pour ſervir de plant, pourvu

qu'il eût d'ailleurs toutes les autres conditions néceſſaires, & qu'il fût pris ſur le bois de la derniere taille) ; le plus sûr eſt celui qu'on prend ſur une Vigne qui n'eſt ni trop jeune ni trop fumée, & qui porte de beau fruit. Une année où la vendange eſt médiocre eſt la meilleure pour connoître la bonté de la Vigne, car alors la mauvaiſe Vigne n'a que peu de fruit & mal conditionné ; la bonne Vigne, au contraire, n'en produit que de beau & bien conditionné, & en plus grande quantité.

Pour ſe rendre plus certain d'avoir de bon plant, huit ou quinze jours avant la vendange, il faut parcourir la vigne d'où on veut le tirer, & marquer tous les ceps dont le fruit paroît bon.

Il eſt encore tems de la parcourir après la vendange ; alors on examine les queues de raiſin qui reſtent encore au bois. *Si elles ſont courtes, dures, épaiſſes*, c'eſt une preuve que le fruit étoit gros & bien nourri, & par conſéquent que le cep qui l'a porté eſt bon.

On obſerve de lever le plant dans une terre moins bonne que celle où il doit être planté : étant déjà bon par lui-même il y viendra mieux.

Il n'y a point de riſques de le planter dans une terre ſemblable à celle qui l'a produit ; *mais il ſeroit dangereux de le mettre dans une autre moins bonne, y étant moins bien nourri, il pourroit dégénérer.*

Toutes ces obſervations de M. Colas ſont excellentes, & ſont autant de préceptes dont il eſt de la plus grande importance, quand on le peut, de ne point s'écarter dans la pratique; je vais y en ajouter quelques-uns de ceux que donne en grand nombre ſur le même ſujet, M. Beguiller, dans le Chapitre où il a approfondi cette matiere.

Les croſſettes, courbes ou chapons, dit cet Auteur, ſe prennent ſur les ceps de la Vigne qui a jetté pluſieurs brins ou fleches. On ne choiſit que les plus beaux brins, les mieux nourris, ceux qui ont l'écorce unie & luiſante, dont le bois eſt ferme, bien mûr, & paroît *d'un verd clair* quand on y fait une entaille avec la ſerpette.....

Toute cette partie, (le choix du plant) eſt comme le fondement & la baſe de tous les Vignobles, & c'eſt néanmoins la partie la plus négligée par les Modernes, qui croyent ſe dédommager du peu de produit d'un cep de Vigne, en multipliant le nombre de plants, & en plantant des croſſettes venues de tous ceps, & de la bonté deſquels on n'a nulle aſſurance. Le grand nombre de ces plants mal choiſis, étant de ſi mince produit, épuiſe bientôt l'héritage, & le fait dépérir dans peu, au point que le propriétaire eſt forcé de l'abandonner, & la Vigne eſt décriée comme un mauvais fond, ou le pays regardé comme peu propre à cette culture. Ce préjugé funeſte le prive d'une de ſes principales richeſſes.....

Il eſt donc intéreſſant, continue M. Beguiller, *de ne pas prendre indifféremment & de toutes ſortes de mains, ces ſortes de plants, bouture ou autre* : il n'eſt cependant preſque aucun propriétaire qui veuille prendre la peine de le choiſir lui-même, ou qui *le ſache faire.*

Une obſervation eſſentielle, (car je le répéte, dit M. Beguiller, tout ceci eſt de la plus grande importance pour former de bons Vignobles) eſt que les anciens ſe gardoient bien d'employer pour bouture la fleche ou la partie ſupérieure du ſarment, parce que c'eſt toujours la partie inférieure qui donne le fruit, & que la fleche trop grêle & mal nourrie (oui, quand elle l'eſt) ne porte jamais, de maniere qu'elle ne peut devenir une tige fertile.

Outre ces documens, M. Béguillet en donne beaucoup d'autres très-intéreſſans ſur la matiere dont il s'agit ; mais comme les principaux ſe rapportent à ceux de M. Colas, je m'en tiens à ce que je viens de citer de ces deux Auteurs. Ce que j'en ai extrait ſuffit pour guider & éclairer dans le choix du plant, enraciné ou non, & pour faire ſentir de quelle conſéquence il eſt d'y donner ſes ſoins.

Faute de ces ſoins, il eſt preſque impoſſible de réuſſir parfaitement, & on s'expoſe à faire,

comme il n'arrive que trop ſouvent, des plantations très-coûteuſes en pure perte.

Si on plante dans une même piece des cepages qui mûriſſent, & qu'on ait deſſein de vendanger dans des temps différens, on les ſéparera, en mettant chaque eſpece à part & à des places différentes.

Une attention non moins eſſentielle, & qui l'eſt même davantage ſur-tout pour les Vignobles, où les Vignes, par la maniere dont on les cultive, ne fourniſſent ni chevelures, ni marcottes, ſeroit de former des pépinieres, ſoit pour regarnir les jeunes Vignes, ſoit pour en replanter de nouvelles.

Ces pépinieres ſeront plantées en rayons, de même que les Vignes à demeure, avec cette différence qu'on pourra ne donner au rayon qu'un demi-pied ou neuf pouces de largeur, & que les plançons, au lieu d'être à deux pieds, ſeront ſeulement à cinq ou ſix pouces l'un de l'autre.

On ſe ſervira pour ces pépinieres de talons ou boutures. On entend par boutures, talon, poule ou poulette, les fleches ou ſarmens de l'année, qui ont été retranchés par la taille.

Ceux de ces ſarmens auxquels on a laiſſé un peu de vieux bois de l'année précédente ou de deux ans, s'appellent, ſuivant les lieux, croſſettes, chapons, courbes, ou maillots.

Les marcottes à paniers ou à gazon, & les chevelures qui ſont auſſi une eſpece de marcottes, ſe font en introduiſant & en couchant dans des paniers ou gazons, ou ſimplement dans la terre, de jeunes brins qu'on en retire, & qu'on détache de la mere-ſouche dans l'année même qu'ils ont pris racine. C'eſt cette eſpece de plant que je déſigne par le mot générique de ſarment enraciné.

Les chevolis, chevelées, barbeaux, plants à barbe ou plant enraciné, ſont de jeunes plants élevés en pépiniere. J'eſtime qu'on ne peut proprement les regarder comme ceps qu'à l'âge de trois ans. Au-deſſous de cet âge, je leur préfere en général le ſarment enraciné, ſur-tout quand il a peu de vieux bois, & que le bois n'eſt qu'à trois ou quatre pouces au plus des racines qui en ſont le plus proches; ce qui arrivera toujours quand en couchant en terre le ſarment deſtiné à former des chevelures ou marcottes, on ne les taillera qu'à deux ou trois yeux, au lieu de les tailler à cinq ou ſix nœuds, comme cela ſe pratique ſouvent. Ceci mérite la plus grande attention: *voyez* le ſixieme principe dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE V.

De la taille de la Vigne.

LA néceſſité de tailler la Vigne, les raiſons pour leſquelles il faut la tailler, les effets généraux qui réſultent de la taille, tout cela eſt ſi connu, que toute diſcuſſion à cet égard ſeroit ſuperflue : tout le monde eſt d'accord ſur cet objet.

Mais il n'en eſt pas de même ſur le temps de la taille : peut-elle ſe faire avant l'hiver, ou ne doit-on la faire qu'après ? c'eſt une queſtion qui, quoique ſouvent agitée, paroît encore à réſoudre, ſans doute faute d'expériences ſuffiſantes par les perſonnes qui l'ont traitée.

Pour moi, qui en ai fait beaucoup, & *dans toutes ſortes de terres*, je crois pouvoir décider, qu'à l'exception peut-être des bas-fonds & des terres fortement humides par leur nature ou par leur poſition, on peut généralement par-tout tailler la Vigne en automne comme au printemps, ſuivant qu'il eſt plus commode de le faire en l'une ou en l'autre ſaiſon.

Le ſeul inconvénient que j'aye remarqué à la taille d'automne, c'eſt que ſi quelques-uns des yeux

yeux ont souffert, ou ont été endommagés pendant l'hiver, par une cause ou par une autre, on ne peut y remédier comme on l'auroit pu au printemps, en taillant ou plus haut ou sur d'autres brins ; mais comme cet inconvénient, le seul que je connoisse, n'est point occasionné par la taille, qu'il n'est que fortuit, & que communément il n'a lieu que pour un petit nombre de ceps, je ne pense pas que ce soit un motif suffisant pour rejetter la taille d'automne, qui doit toujours être préférée à la taille du printemps, pour les jeunes plantes au-dessus de deux ans, & pour toutes les Vignes foibles ou maigres dont on ne peut trop économiser la sève.

Après avoir défini le temps de la taille, je vais en établir les principes.

Maniere de tailler la Vigne dans les cinq ou six premieres années de la plantation, c'est à-dire, jusqu'au temps où on peut regarder la Vigne comme faite.

DANS le temps même, ou peu de temps après que la Vigne sera plantée, on la taillera. On ne laissera au jeune plant, tel qu'il soit, (à moins que ce ne fût des ceps tout formés) que deux yeux ou cossons au-dessus de terre. On

pourra même ne lui en laiſſer qu'un, ſi le dernier œil enterré n'eſt qu'à un pouce ou un pouce & demi de la ſuperficie, vu que cet œil, placé comme on le ſuppoſe ici, pouſſera un bourgeon & non des racines.

La premiere année, c'eſt-à-dire, *l'année d'après la premiere feuille*, la Vigne aura pouſſé deux brins. On ſupprimera le plus élevé, & on taillera à deux yeux ſur le plus bas, pourvu toutefois qu'il ait les conditions néceſſaires, ſans quoi on le retrancheroit, & on tailleroit ſur l'autre. Il eſt très-eſſentiel de n'établir la taille que ſur de bons brins.

Après la deuxieme année, ou autrement dit, à la troiſieme commençant, ſuivant que les ceps auront plus ou moins bien pouſſé, on les taillera, ou ſur deux brins, dont un à deux yeux & l'autre à un, ou ſeulement ſur un brin à deux yeux. Aſſez rarement fera-t-on bien de tailler les deux brins à deux yeux chacun, à moins qu'on ait planté du plant ou ſarment en racine. Au reſte, c'eſt à la vigueur du cep, c'eſt-à-dire, à la longueur & à la groſſeur des pouſſes de l'année à décider. J'eſtime qu'à ces deux premieres pouſſes il ſera prudent de ne tailler le jeune plant qu'au printemps.

A la quatrieme année on pourra commencer à tailler à vin comme à bois, mais beaucoup plus

à bois qu'à vin ; c'eſt pourquoi en général je conſeille de ne tailler encore que ſur deux têtes ou brins qui ſeront les plus proches de la tige ; ſçavoir, ſur le plus bas à deux yeux, & ſur le plus élevé à trois. Dans ces premieres années, il eſt de la plus grande conſéquence de tailler la Vigne très-court, & *plus court même qu'elle ne paroît le demander*, parce qu'il eſt de fait que dans ce cas elle pouſſe d'autant plus en racines qu'elle pouſſe moins en branches. Or, comme la force de la Vigne, ainſi que de tous les végétaux, provient principalement des racines, il s'enſuit que le premier objet qu'on doit ſe propoſer avant tout, eſt de faciliter la multiplication & l'allongement de ces racines. C'eſt le ſeul moyen d'établir promptement une Vigne, de lui faire un bon pied ; & d'en aſſurer le rapport & la durée. On ne doit la mettre à vin qu'après avoir ſatisfait à cette derniere condition.

Si on s'y conforme exactement, la Vigne à la cinquieme année, ou autrement dit après la quatrieme feuille, ſera très-forte. Alors on pourra lui laiſſer trois brins ou têtes taillées chacune à trois yeux, ou encore mieux, on taillera les deux premieres têtes à deux yeux, & la troiſieme, qui eſt la plus éloignée de la ſouche, à cinq ou ſix yeux. Moins on donnera de longueur aux têtes inférieures, & plus la Vigne ſe maintiendra

baſſe. La deuxieme maniere étant la plus propre à produire cet effet, ne fût-ce que par cette raiſon, on doit la préférer.

Au reſte, (& ceci regarde toutes les Vignes généralement, quel que ſoit leur âge) on doit, dans l'opération dont il s'agit, avoir égard à la force des ceps, à la nature du terrein, à celle du cepage, ſuivant qu'il donne plus ou moins de grappes, & que ces grappes ſont plus ou moins fortes, à la maniere dont la Vigne eſt & doit être tenue, à la quantité des engrais qu'on lui donne, à l'eſpacement des ceps, à ſon âge, au plus ou moins de fruit qu'elle a rapporté l'année d'auparavant, au temps qu'il a fait. Dans les années humides, les Vignes pouſſent beaucoup de bois, quoique ſouvent elles ayent peu de force, comme dans les années très-ſeches elles donnent peu de bois, quoique quelquefois elles ayent foncierement beaucoup de vigueur; d'où il ſuit que ce n'eſt point ſeulement par l'état apparent de la Vigne qu'il faut ſe décider, mais encore par la combinaiſon des circonſtances.

La premiere choſe qu'il y ait donc à faire quand on veut tailler une Vigne, eſt d'examiner les cas particuliers où elle ſe trouve, & après cela, l'état de chaque cep. Cette regle peut ſe regarder comme le premier principe de la taille : voici les autres.

A la cinquieme année, ou la ſixieme commençant, la Vigne bien conduite, peut être réputée comme Vigne faite, comme Vigne ayant bon pied, quoiqu'elle en puiſſe prendre encore. En conſéquence elle ſera taillée de même que toutes les Vignes formées & en bon rapport : deuxieme principe.

La meilleure maniere de tailler la Vigne pour la maintenir en bon état, & en obtenir tous les ans un rapport égal & en même temps très-grand, eſt en général de tailler une partie des ceps alternativement à bois plus encore qu'à vin, ou autrement dit, plus court que long, & l'autre partie des ceps à vin encore plus qu'à bois, c'eſt-à-dire, plus long que court : troiſieme principe.

Si, au lieu de ſe conformer aux principes ci-deſſus, on jugeoit par une raiſon ou par une autre, devoir préférer de tailler également tous les ceps à bois & à vin, comme on dit, en certains Vignobles, alors, en ſuppoſant que la Vigne ſoit une Vigne faite & à ſon dégré de force, on doit la tailler tous les ans de la même maniere, enſorte, par exemple, que le cep qui aura été taillé à dix nœuds, le ſera pareillement l'année d'après à la même quantité de nœuds, comme celui qui l'aura été à quinze, le ſera de même l'année ſuivante à quinze, & ainſi des.

autres, pourvu néanmoins que d'une année à l'autre les circonſtances n'ayent point changées, car il ne faut jamais perdre de vue le premier principe : celui-ci eſt le quatrieme.

Il eſt d'expérience que de ſix brins ou ſarmens que donne un long bois taillé à ſix yeux, les deux & même les trois brins inférieurs ſont beaucoup moins longs & moins gros que ceux que donnent deux broches, taillées chacune à trois yeux ; d'où il ſuit que les grappes étant d'ailleurs auſſi fortes, c'eſt économiſer la ſéve que de tailler en long bois plutôt qu'en broches. Toutes les fois donc qu'un cep paroîtra aſſez vigoureux pour ſupporter trois broches, on doit préférer à l'égard des eſpeces de cepages qui en ſont ſuſceptibles, (& tous à la rigueur le ſont) de faire un long bois *de cinq ou ſix nœuds*, avec une broche taillée à trois & ſouvent à deux ſur le ſarment *le plus bas*, en obſervant, & ceci eſt de la plus grande conſéquence pour éviter des mépriſes ruineuſes ; en obſervant, dis-je, que par ce long bois le cep ne ſe trouve pas plus chargé en nœuds, que ſi, au lieu d'une broche & d'un long bois, on l'eût taillé ſur trois broches ſans long bois. En agir autrement, ce ſeroit prodiguer & épuiſer la ſéve bien loin de l'économiſer.

Si au lieu de trois broches le cep pouvoit en ſupporter cinq, on pourroit faire deux broches

dont l'une de trois & la plus baſſe de deux yeux, & en outre deux long bois ou lambourdes de cinq yeux chacun. Si, ce qui eſt encore plus rare que le premier cas, le cep étoit encore plus fort qu'on ne vient de le ſuppoſer, on donneroit trois yeux à chaque broche, & ſix ou ſept au plus à chaque long bois ou lambourde : cinquieme principe.

Un autre avantage du long bois, c'eſt de pouvoir, l'année d'après, être facilement abaiſſé & couché en terre, où, au moyen des racines qu'il commence à faire en Mai ou Juin, il ſuffit, avec le peu de ſéve qu'il tire de la ſouche, pour produire & nourrir dix ou douze bourgeons, dont chacun peut porter une ou deux grappes.

Pour jouir de cet avantage, qui aſſurément eſt très-grand, & qu'on doit regarder, ainſi que nous l'éprouvons dans les bons Vignobles des environs de Paris, comme le premier de tous les moyens *pour mettre à profit la terre de la ſuperficie*, & pour obtenir la plus grande quantité poſſible de vin ; pour jouir, dis-je, de cet avantage, au lieu de retrancher lors de la taille la lambourde ou long bois dont je viens de parler, on la laiſſera ſur le cep, ſi le cep le permet, avec les deux brins qui auront le plus de longueur, (ce ſont ordinairement ceux qui ſont à l'extrémité ſupérieure) ; on couchera enſuite le

long bois ou lambourde, & les deux brins qu'on lui aura laiſſés, à la profondeur de quatre ou cinq pouces, ſuivant la nature de la terre, & on taillera chacun des ſarmens à cinq ou ſix yeux. Si le long bois portoit ou avoit pouſſé trois beaux brins ou ſarmens, & qu'on eût deſſein d'en faire du plant enraciné, ou autrement dit, des chevelures, pour ſoi ou pour revendre, on laiſſera ces trois brins, & on ne les taillera qu'à trois yeux au plus chacun, après les avoir couchés; ils en conviendront beaucoup mieux pour faire du bon plant de chevelure que s'ils avoient été taillés plus longs : ſixieme principe.

Il eſt vrai que ſi la longue taille, bien entendue toutefois, eſt plus favorable pour la quantité, elle l'eſt un peu moins pour la maturité, étant de fait que les raiſins que donnent les longs bois & les chevelures, quand elles ſont taillées longues, mûriſſent un peu plus tard que ceux que donnent les broches taillées à deux ou trois bourres ou nœuds; mais comme d'un côté ce retard eſt en général peu conſidérable, & que de l'autre il eſt, on ne peut pas plus certain, que ni ce retard, ni la groſſeur des raiſins n'empêchent point qu'en ſe conformant à mes procédés pour la manipulation des vins, le vin ne puiſſe être auſſi bon & même *beaucoup meilleur* qu'il ne l'eſt à préſent, je ne penſe pas que ces

considérations doivent empêcher aucun pays de Vignobles quel qu'il soit, de faire usage & de profiter de l'espece de long bois dont il s'agit. Il me semble à moi que la quantité est une chose assez précieuse pour ne pas la sacrifier inconsidérément, & hors le cas de nécessité la plus absolue & la mieux démontrée.

Cependant il s'en faut bien que j'approuve indistinctement toutes sortes de longs bois. Les longs bois, tels qu'on est en usage d'en faire, sous différens noms, & dans une infinité de Vignobles, me paroissent au contraire avoir les plus grands inconvéniens.

Ces inconvéniens consistent, 1°. en ce, que les longs bois dont je veux parler, portant, suivant les lieux, depuis dix jusqu'a douze, & quelquefois quatorze nœuds ou bourres, les méprises sont certainement *plus dangereuses* que si ces longs bois n'étoient que de cinq ou six yeux; 2°. en ce que la vigne étant nécessairement plus élevée, les raisins en mûrissent plus tard quand ils mûrissent; 3°. en ce que le Vigneron, toujours dirigé par l'habitude du pays bien plus que par la réflexion & la vigueur réelle des ceps, charge de ces longs bois, parce que c'est l'usage, nombre de ceps, qui, comme je l'ai vu dans le Bourbonnois & le pays Messin, n'ont ni la force ni l'âge de les supporter; 4°. en ce

que ces longs bois étant pliés en anneau, la séve se porte à peu près également dans tous les nœuds, & par conséquent y développe, si elle est assez abondante, nombre de forts bourgeons dont la nourriture l'épuise incomparablement plus que ne feroient des lambourdes de cinq ou six nœuds, qui n'étant point roulés, mais seulement *allongés sur un autre échalas* que celui du cep, ne produisent à l'extrémité que deux ou trois forts bourgeons; les trois ou quatre inférieurs étant naturellement, comme je l'ai déja dit, très-petits, quoique les grappes soient très-grosses. 5°. Enfin, en ce que ces longs bois devant nécessairement être retranchés, ils ne sont d'aucun usage ultérieur pour la plus grande production de la Vigne, à la différence de ceux que je conseille, qui, par les chevelures & le plant qu'ils produisent l'année d'après, sont également favorables à l'accroissement du revenu du Propriétaire & à celui de la reproduction.

Cette derniere raison, fût-elle la seule, il me semble qu'on ne pourroit gueres s'empêcher d'en conclure que ces longues tailles sont abusives, & par conséquent qu'il faut les supprimer & les réduire à la proportion que j'ai indiquée: septieme principe.

A l'égard des Vignobles où, au lieu de tenir droits ou simplement de courber les longs bois

ou longues tailles dont je viens de parler, l'on eſt dans l'uſage de les coucher en terre, quoique j'eſtime moins cet uſage que celui que j'indique, cependant je penſe qu'on peut le tolérer dans les Vignes aſſez vigoureuſes pour ſupporter des tailles de douze ou quatorze nœuds ; mais dans la vue de conſerver la Vigne baſſe, & de faire des chevelurés ou marcottes, je conſeille, 1°. de n'établir ces longues tailles que ſur des brins inutiles au rabaiſſement de la Vigne ; 2°. de coucher ces brins de maniere que, conformément à la concluſion du ſixieme principe, la partie hors de terre n'ait que deux ou au plus trois nœuds. Ces deux ou trois nœuds, avec les trois ou quatre qui ſe trouveront au-deſſus de la partie enterrée, (car aſſez communément dans ce cas, on n'enterre pas le jeune bois juſqu'au vieux) feront une charge ſuffiſante : huitieme principe.

Je dois obſerver que les lambourdes ou longs bois, même ſuivant mes principes, ne doivent être pratiqués que ſur les ceps bien portants & en vigueur ; comme auſſi, que lorſque ces lambourdes pouſſent mal & ne donnent point à leur extrémité de forts brins ou ſarmens, il faut au lieu de les coucher, les retrancher lors de la taille, & ménager beaucoup en outre le cep qui, ſelon toutes les apparences, aura fatigué à les porter ; car c'eſt principalement de l'écono-

mie de la taille que dépend la durée de la Vigne & de ſon rapport. Les Vignerons ne peuvent donc y faire trop d'attention, ni leurs Maîtres la leur trop recommander : neuvieme principe.

Longue tige & vieux bois, ou vieilles branches, deux cauſes principales & trop communes de la ruine des Vignes, principalement des Vignes hautes & de celles qui ſont tenues en treilles ou perches. Il faut donc tenir la Vigne baſſe de tige, autant que cela ſe peut, & lui laiſſer le moins de vieilles branches qu'il eſt poſſible. On y parviendra en taillant toujours à bois, c'eſt-à-dire, très-court ſur les brins les plus bas, & en ſupprimant toutes les branches élevées ou non, qui auront au-deſſus de trois ou quatre ans, & ſouvent même au-deſſous, ſuivant les cas.

Je ſçais bien que ce qui arrête le plus ſouvent le Vigneron, c'eſt qu'aſſez communément les ſarmens qui ſe trouvent au faîte du cep ſont les plus forts & quelquefois les ſeuls ſur leſquels on puiſſe eſpérer du fruit ; mais outre qu'en ſuppoſant même ce cas, qui n'arrive pas toujours, il faut ſçavoir ſacrifier la jouiſſance d'une année à celle de pluſieurs, c'eſt que le plus généralement, & lorſque le cep a ſuffiſamment de force, il n'y a ni ſacrifices ni pertes à faire. Il ſuffit pour cela de tailler à cinq ou ſix yeux, plus ou moins, ſuivant les circonſtances, un

ou deux des sarmens qui seroient à retrancher, c'est-à-dire, les plus élevés. L'année d'après, (car rarement le pourroit-t-on l'année même) on les couche en terre, en conservant un ou deux des six bourgeons qu'ils ont poussés, ainsi qu'il est dit au sixieme principe, & quand ils ont donné leur fruit on les coupe & on les enleve.

Par ce moyen & l'attention qu'on aura eue de *tailler très-court* sur les brins inférieurs, le cep se trouvera rabaissé & en état de produire sans qu'il y ait eu aucune interruption.

Dans les Vignes en treilles, au lieu de coucher, comme on vient de dire, les bourgeons du long bois on les retranchera, & la vieille branche qui les aura produits : dixieme principe.

CHAPITRE VI.

Des fumiers, avec quelques observations relatives à la différence des raisins ou cepages.

IL y a tant d'especes de raisins ou cepages ; la nature, le choix & la convenance de ces différentes especes de raisins avec les différentes sortes de terres ; tous ces objets sont ou paroissent si intéressans que j'aurois dû, ce semble, en faire la matiere d'une discussion particuliere ; cependant

ayant fait réflexion d'un côté, que si ces mauvais plants se multiplient, ce n'est pas qu'on ne connoisse bien les bons ; & de l'autre, que les principes généraux des convenances absolues, s'il y en a, de tel cepage avec tel terrein, n'étoient rien moins que sûrs & bien connus, je n'ai pas cru devoir m'y arrêter. Je dirai seulement qu'à mon avis, il y a beaucoup de terres où les bonnes especes paroissent ne pas pouvoir réussir, & où cependant elles réussiroient en préparant les terres, & en gouvernant les jeunes plants avec plus de soin & des précautions particulieres qu'il est bien rare qu'on observe.

Un des meilleurs moyens qu'on puisse employer quand on l'emploiera à propos, c'est le fumage ; j'ai déja dit qu'en certains cas, il étoit avantageux de fumer en plantant ; hors ce cas, je conseille de fumer la seconde année, soit que la plantation ait été faite en plant enraciné ou non.

Si on fume avant l'hiver, comme cela se pratique & doit se pratiquer dans toutes les terres chaudes & légeres, on laissera le fumier à découvert jusqu'au mois de Février ou au commencement de Mars qu'on le recouvrira de terre.

On fumera encore la quatrieme année, & même davantage qu'à la deuxieme, supposé que la terre ou la Vigne ayent besoin de ce secours, & ce secours dans tous les cas, ne peut qu'être avantageux.

Passé ce second fumage, on ne fumera plus la Vigne si on ne veut, que dans les places qu'il faudra regarnir de ceps, ou dont les ceps par leur maigreur annonceront qu'ils ont besoin d'un nouvel engrais ; deux cas infiniment plus rares dans ma méthode que dans l'usage ordinaire.

Je crois inutile d'avertir qu'il faut que le fumier soit adapté à la qualité de la terre ; cette regle & beaucoup d'autres que je pourrois citer sur l'objet dont il s'agit, sont si connues que je me reprocherois de les rappeller ; c'est pourquoi sans m'y arrêter, je vais dire un mot des labours.

CHAPITRE VII.

Des Labours.

SI les mauvaises herbes sont si nuisibles aux Vignes, lors même qu'elles sont toutes formées, on conçoit qu'elles le sont encore bien autrement aux Vignes qui se font ou qui commencent à se faire ; aussi dans ces dernieres Vignes ne peut-on trop multiplier les labours. Dans les autres Vignes, trois & plus souvent quatre labours par années sont suffisans ; mais ici la propreté de la Vigne étant une condition indispensable pour que la plantation réussisse, c'est

à cette condition seule à faire la loi & à décider du nombre des labours.

Dans ces Vignes & toutes les autres, on donnera au labour le moins de profondeur qu'il sera possible, cette profondeur ne fût-elle que de deux pouces, ç'en seroit assez. Dans les premiers temps que j'ai eu mes Vignes, je ne cessois de quereller mes Vignerons pour qu'ils donnassent le plus d'épaisseur possible à tous leurs labours ; mais ayant reconnu par la suite l'abus & du moins l'inutilité de cette pratique, j'ai entiérement changé de système. Il est pourtant vrai de dire que lorsque le premier labour a été un peu épais, les labours suivans sont plus faciles.

CHAPITRE VIII.

Des Echalas & du temps où il faut lier la Vigne.

SI on m'en croit, au lieu de mutiler successivement & en tous sens les racines, comme on le fait en piquant & en retirant chaque année, les échalas qu'on enfonce au pied de chaque cep, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, on les noircira & brûlera à la superficie de l'un de leurs deux bouts, de la longueur de neuf à douze pouces,

pouces, & enſuite on les placera & enfoncera bien à demeure ; les échalas ſeront plus fermes & dureront davantage, les pieds de Vigne s'en porteront mieux, & il en coûtera moins. Ces avantages ont déja été ſaiſis par d'habiles Agriculteurs, qui en conſéquence ont adopté l'uſage que je communique ici.

Indépendamment de ces échalas à demeure, on en réſervera un nombre ſuffiſant pour garnir, en ſon temps, les longs bois & les chevelures dont j'ai parlé.

A la fin de Mars ou au commencement d'Avril on arrêtera le vieux bois à l'échalas, c'eſt-à-dire le cep & les lambourdes, ainſi que les chevelures, ſur-tout quand ces dernieres ſeront taillées long. On ſçait dans quel temps il faut lier le bois verd. Cette opération demande des attentions que l'uſage doit avoir appris depuis long-temps à connoître.

CHAPITRE IX.

De l'Ebourgeonnement.

L'ÉBOURGEONNEMENT ſe fait aſſez ordinairement en Mai, & ſouvent en Juin. En général on ne peut le faire trop tôt dans les jeunes plan-

tes, & dans les terres maigres & les Vignes fatiguées.

Tout le monde eſt tellement convaincu de l'importance de cette opération, que je crois inutile d'en démontrer ici la néceſſité. On ſçait également par-tout qu'il eſt avantageux de tenir la Vigne baſſe de tige, & par conſéquent de laiſſer au pied de chaque cep un ou deux des plus forts bourgeons pour rabattre la Vigne ſur ces fauſſes pouſſes, qu'on n'enleve pourtant que trop ſouvent, moins encore par ignorance que par la négligence & la précipitation des perſonnes qu'on emploie à cette façon.

C'eſt en faiſant cette opération qu'on doit pincer ou rogner à une ou plutôt deux feuilles au-deſſus du fruit, les brins inférieurs & foibles des lambourdes & des chevelures à longues tailles. (*Voyez* le commencement du cinquieme principe de la taille.) On feroit encore mieux de faire ce pincement lors du premier lien qu'on donne aux nouveaux bourgeons, ſuppoſé, ce qui doit être, qu'on faſſe ce premier liage avant l'ébourgeonnement.

CHAPITRE X.

De la Rognure.

ROGNER la Vigne c'eſt arrêter ou couper le bout des bourgeons de l'année. Cette façon ſe donne quelque temps après la fleur pour aſſurer une ſéve plus abondante aux fruits qui ſe ſont déclarés, & pour faciliter aux rayons du ſoleil les moyens de mûrir les raiſins ; mais à l'égard des ceps qui pouſſent beaucoup, elle me paroît tout au moins ſuperflue, d'autant qu'en ce cas, elle n'eſt propre qu'à faire naître ſur le brin qui a été pincé, de foibles jets dont on ne peut faire uſage, & qui loin de ſoulager la Vigne, ne font au contraire que l'affoiblir & augmenter ſa charge ; c'eſt pourquoi, à l'égard des pouſſes vigoureuſes dont je viens de parler, je conſeille de ne les rogner qu'à la fin d'Août ou au commencement de Septembre, ſuivant que l'année ſera plus ou moins avancée & plus ou moins ſeche. C'eſt à peu près vers ce temps, & le plus ſouvent au commencement d'Août, qu'on doit édruger la Vigne, c'eſt-à-dire, retrancher les fauſſes pouſſes qui ſont ſorties ſur les brins de l'année.

CHAPITRE XI.

Des Provins, & de la maniere de provigner.

S'IL étoit de l'homme de ſçavoir mettre un frein à ſon avidité, il ſe ſeroit contenté de preſſer les ceps dans leur rang ſans encore les étendre au-delà; mais la cupidité ne ſçait pas ſe borner. Le Vigneron a vu un eſpace vuide entre un alignement & un autre, & auſſi-tôt, ſans combiner les ſuites de l'opération qu'il alloit faire, & ſi cet eſpace étoit, ou non, plus que ſuffiſant à l'aliment & à la conſervation des ceps que ſa main venoit de planter, il s'eſt hâté d'y provigner & de forcer à la multiplication, & pour ainſi dire, à la maternité, de jeunes tiges qui ayant à peine trois ou quatre ans, étoient encore bien loin d'être formées elles-mêmes; mais bientôt après voyant que la terre ſembloit rejetter les nouveaux nourriſſons dont il avoit ſurchargé ſon ſein, il entreprit d'y ſuppléer par des ſucs étrangers. Ses efforts ne furent pas ſans ſuccès, & l'encouragerent même à braver entiérement la nature; les premiers ceps multipliés, en multiplierent d'autres, & la terre en fut couverte & l'eſt encore, comme on le peut voir par-tout,

& dans les Vignobles des environs de Paris encore plus qu'ailleurs. Qu'on les parcoure & on verra que l'art, si l'on peut donner ce nom à des moyens aussi simples, aussi ruineux, & aussi mal employés, y combat sans cesse la nature : on y verra quelques belles Vignes où celle-ci est vaincue ; mais on y en verra beaucoup d'autres où l'art l'est à son tour, & qui n'ont plus rien de cette vigueur & & de cette fertilité précaires que celui-ci sembloit leur avoir donné. Aidons la nature, mais n'espérons pas de la soumettre. Nous le voudrions en vain ; si elle paroît céder pour un temps, bientôt elle nous forcera à céder nous-mêmes à sa résistance. Je ne conseille donc ni la multiplicité, ni la multiplication des ceps. Je n'approuve pas davantage la maniere dont on les multiplie ; j'ai déja dit que dans ma méthode on n'auroit que fort rarement à provigner ou plutôt à regarnir. Lorsque le cas arrivera, après avoir creusé à la place qu'on voudra regarnir, un trou d'une profondeur & d'une largeur suffisantes, on plantera un sarment ou plant enraciné, ou encore mieux, un jeune cep si on en a ; on en étendra bien les racines, on les couvrira d'un peu de terre, ensuite on fumera, on comblera le trou, & on donnera au nouveau plant toutes les façons qu'on sçait être nécessaires.

CHAPITRE XII.

De la greffe de la Vigne, du déchauſſement des Ceps, & de l'ébarbement des racines.

LA greffe de la Vigne eſt une opération ſi délicate, ſi coûteuſe, ſi peu pratiquée, & ſi peu praticable en grand, & par conſéquent d'une ſi petite utilité, que je ne crois pas devoir m'y arrêter.

C'eſt à-peu-près par la même raiſon que je ne parlerai ni du déchauſſement de la Vigne, ni de l'ébarbement des racines qui ſe trouvent près de la ſuperficie de la terre. Ces opérations ſurabondantes & minutieuſes ſont à mon avis, beaucoup plus recherchées que néceſſaires. La culture de la Vigne eſt déja aſſez diſpendieuſe ſans la ſurcharger encore de façons dont l'utilité eſt au moins très-équivoque, à en juger par le raiſonnement, & même par le produit des Vignes où elles ne ſe pratiquent point. Si par nombre de cauſes trop longues à détailler, la couche de terre de la ſuperficie eſt la meilleure, il ſemble qu'au lieu d'en bannir les racines, comme on cherche à le faire par la ſeconde opération que j'attaque, on devroit au contraire, s'efforcer de les y conſerver, & c'eſt le principal motif pour

lequel j'ai conseillé de ne faire que de légers labours. Je n'ignore pas les raisons qu'on donne de l'une & l'autre de ces opérations ; mais elles me paroissent si futiles, que je pense qu'on ne doit y avoir aucun égard.

CHAPITRE XIII.

Des insectes contraires à la Vigne.

IL seroit bien à désirer sans doute qu'on pût délivrer la Vigne des insectes qui la rongent, & qui quelquefois même la ruinent ; mais comme de tous les moyens qu'on a proposés jusques à présent pour y parvenir, les uns sont ridicules, & les autres aussi incertains que petits & impraticables, je ne parlerai ni du mal ni des remedes. Les insectes, ainsi que les autres fléaux qui désolent la Vigne, sont & seront toujours quoi qu'on fasse ; & quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais s'en garantir. Tout ce qu'on peut faire, & c'est beaucoup, c'est de rendre insensibles & presque nuls les efforts des uns, en leur opposant de puissantes & nombreuses racines, & de diminuer le ravage des autres, en donnant aux tendres rejettons de la Vigne & aux fruits qu'ils portent, plus de force, plus de séve, plus

de vigueur. Il eſt d'expérience que plus les Vignes ſont robuſtes, & plus elles ſont en état de ſe défendre contre leurs ennemis; mais pour qu'elles ſoient robuſtes & qu'elles puiſſent ſe défendre conſtamment, ce n'eſt point aſſez qu'elles ſoient bien gouvernées; ce qui leur manque preſque toujours : il faut encore que leurs racines puiſſent s'étendre & ſe multiplier dans un eſpace de terre proportionné à la force qui leur eſt néceſſaire.

CHAPITRE XIV.

Des Vignes tenues en perchées ou baſſes treilles.

BIEN des perſonnes ſéduites par quelques avantages apparens que leur préſentent ces Vignes en perchées, comme elles le ſont dans l'Auxerrois & ailleurs, regardent la forme de ces ſortes de Vignes comme la plus avantageuſe. Pour moi, j'y trouve deux grands inconvénients.

Le premier, qui ſe rapporte à l'économie de la culture, eſt que bien certainement cette forme exige plus d'avances & de main-d'œuvre que la culture ordinaire; d'où il ſuit qu'elle eſt encore plus diſpendieuſe que cette culture, & infiniment plus que dans ma méthode.

Le second qui se rapporte à la quantité du produit, est que ces Vignes ne pouvant être traitées suivant le sixieme principe de la taille, &, ayant d'ailleurs relativement aux longues tailles & aux vieilles branches, les défauts dont j'ai parlé dans les sept & dixieme principes; il est impossible, en les supposant même au dégré d'écartement que j'enseigne, qu'elles rapportent autant qu'elles pourroient rapporter.

On pourroit peut-être m'opposer qu'au moins elles ont l'avantage d'être plus exposées à l'air & au soleil; mais outre que, pour qui voit bien, cet avantage n'est pas toujours le seul à considérer, c'est que de ce côté-là même, ainsi que de tous les autres, ma méthode est encore plus favorable, & par conséquent à préférer.

CHAPITRE XV.

Des Vignes hautes.

J'ENTENDS par Vignes hautes, non pas les Vignes arbustives, mais toutes les Vignes indistinctement qui sont soutenues par des échalas dont la hauteur excede celle de quatre pieds & demi. Ces Vignes varient de forme, d'espace & de hauteur, suivant les lieux; mais quelles que soient les raisons qui ont pu les faire adopter,

il eſt certain qu'en général elles ſont moins favorables à la maturité, & par conſéquent à la bonne qualité du vin, que les Vignes baſſes de tige. Premier déſavantage qui devroit les faire bannir de tous nos Pays de Vignobles.

Ce déſavantage, quelque conſidérable qu'il ſoit, n'eſt pas le ſeul.

1°. Celles de ces Vignes que j'ai vues ne ſont point aſſez écartées, d'où réſultent deux grands inconvénients. Le premier, que les ceps ou rangées de ces Vignes ſe font ombre & entretiennent au pied de la Vigne une humidité, qui en général ne peut que lui être très-préjudiciable. Le ſecond, que les ceps n'ayant point un eſpace ſuffiſant pour toute la charge qu'on leur donne, il faut néceſſairement qu'ils ſuccombent, & qu'ils ſoient remplacés, ou par d'autres ceps, ou par des provins : objet continuel de dépenſes.

2°. Pour maintenir ces vignes à une hauteur ſi extraordinaire, il eſt abſolument néceſſaire de deux choſes l'une, ou que la tige ſoit fort élevée, ou que la taille ſoit fort longue ; & ces deux inconvéniens ſur leſquels on peut conſulter les ſept & dixieme principes, ſe rencontrent effectivement dans les Vignes dont je parle, & s'y rencontrent encore que l'on paroiſſe avoir aſſez généralement pour principe de faire

ſoigneuſement des courſons ; comme s'il ſuffiſoit de faire une taille à deux ou trois nœuds, pour avoir raiſon d'en faire une ou deux de douze ou quatorze.

On me dira peut-être que malgré tout, beaucoup de ces vignes durent bien plus long-temps que les Vignes pleines ; mais ſans nier le fait, ni examiner ce qu'il en coûte pour entretenir, réparer & renouveller ces Vignes, cette durée ne peut prouver, contre les principes que j'ai établis, que la maniere de tailler dont eſt queſtion ne ſoit point vicieuſe : tout ce qu'elle pourroit prouver c'eſt que l'écartement, quoique ſouvent incomplet, eſt ſi favorable, que juſqu'à un certain point, il ſoutient la Vigne en dépit de la mauvaiſe culture : elle ne prouve point ſur-tout qu'il eſt plus avantageux de ne pas faire de chevelures que d'en faire, & qu'il y auroit plus de riſque & moins de ſageſſe à faire de médiocres longs bois qu'à en faire qui ne finiſſent point. Tous les hommes ſenſés & de bonne foi, qu'il me ſoit permis de le dire, conviendront au contraire, que, toutes choſes égales d'ailleurs, il eſt impoſſible qu'une Vigne baſſe de tige & de taille, dépenſant moins de ſéve qu'une Vigne haute, & par-deſſus cela taillée long, ne produiſe & ne ſe ſoutienne davantage & plus long-temps que cette derniere ; cette derniere, fût-elle d'ailleurs, ce

qui n'eſt guere poſſible, auſſi bien gouvernée dans ſon genre que l'autre peut l'être dans le ſien. Auſſi de tous les Vignerons que j'ai interrogés, n'en eſt-il aucun qui n'en ſoit revenu à dire pour dernier argument & ſuprême raiſon : » C'eſt la coutume du pays «.

CHAPITRE XVI.

Des Vignes écartées.

QUELQUE AVIDE que ſoit la cupidité, quelques efforts qu'elle faſſe pour multiplier ſes jouiſſances & les biens qui en ſont l'objet, il eſt des circonſtances qui, ſi elles ne l'éclairent pas, lui font au moins violence & la contraignent de céder. De cela ſeul, vient ſans doute, qu'au lieu d'être ſerrées comme elles le ſont dans tout le reſte du Royaume, les Vignes de pluſieurs cantons de nos Provinces Méridionales ſont très-eſpacées, & quelques-unes même à un excès, qui, au premier coup d'œil, ne peut que paroître ridicule.

Je n'entrerai point dans le détail de ces différents eſpacemens, qui d'un lieu à un autre varient ſouvent dans les mêmes eſpeces de terres. Je rechercherai encore moins la raiſon de la différence de ces eſpacemens. Je penſe que les Pays même qui les pratiquent auroient bien de la peine à m'en donner de bonnes, & que je ne puſſe combattre par d'autres ; car ſouvent il y a de bonnes rai-

ſons pour faire une choſe, & encore de meilleures pour ne la pas faire.

Ce n'eſt pas que je condamne toute variété. Que dans les terres graſſes & fortement humides, comme les palus de Bordeaux, on eſpace la Vigne davantage, & qu'on l'eleve plus haut que dans les terres ſeches & légeres comme les graves : cette diverſité d'écartement me paroît dans l'ordre ; mais, je le répete encore, pourquoi cette diverſité dans les mêmes terres ? Pourquoi dans les mêmes terres les mêmes eſpaces entre les rangées, & un autre dans les rangées ? Pourquoi, dans deux Vignobles qui ſe touchent, les Vignes ſont-elles épaiſſes ici, & claires là ? Pourquoi dans une terre où on ne veut cultiver que la Vigne ſeule, cet eſpace immenſe entre une rangée & une autre ? Pourquoi, au moins, lorſqu'on plante la Vigne, ne met-on pas les ceps plus près dans les rangées, puiſque la culture n'en coûteroit pas davantage ? Pourquoi dans des Pays, dont les Vins ſont recherchés, & pourroient l'être encore plus, s'ils étoient bien faits, pourquoi ce prodigieux écartement qui ne rapporte rien ? Pourquoi ne pas changer de vue & de conduite, ſuivant les circonſtances & la faveur des débouchés ? Pourquoi par négligence, par préjugé, ou par économie mal entendue, perdre une auſſi grande étendue de terrein ? Pour-

quoi ces Vignes arbuſtives & hautes, dans un terrein où la Vigne baſſe cultivée ſuivant mes principes réuſſiroit mieux ? Pourquoi, dans une terre, celui-ci, ſage économe, fait-il labourer ſa Vigne à la charrue, & que celui-là la fait labourer à bras ? Pourquoi dans la même nature de terre, l'un fait-il rayonner ſa Vigne, & que l'autre la fait planter à la taravelle ? Pourquoi ces longues tiges & ces vieilles branches qui appauvriſſent la Vigne & la tuent ? Pourquoi tout cela & beaucoup d'autres vices de culture que je ne puis rappeller ici, ſi ce n'eſt que l'écartement des ceps, tel qu'il ſe pratique, eſt en général auſſi mal vu que leur rapprochement, & que l'un & l'autre ont beſoin d'être rectifiés ſur des principes plus ſages, mieux combinés, plus sûrs, & qui ſoient également oppoſés aux deux excès ?

CHAPITRE XVII.

Des Vignes rampantes, & de celles qui ſe ſoutiennent d'elles-mêmes.

CES Vignes en uſage dans quelques Provinces, ont ſans doute, ſuivant les années, de grands déſavantages, & perſonne ne les connoît mieux que ceux qui les cultivent ; cependant il faut

avouer que du côté de l'économie, & par conſéquent pour le pauvre cultivateur, elles ont auſſi des avantages bien précieux. C'en ſeroit un bien important pour tous les Vignobles, & ſur-tout pour quelques-uns, qu'on pût y ſupprimer l'uſage ſi ruineux des échalas ; & il eſt à croire que dans toutes les ſituations abritées des grands vents, ou du moins qui y ſont peu expoſées, on pourroit y parvenir & pratiquer la deuxieme eſpece de Vigne. J'ai vu, & dans mes Vignes mêmes, pluſieurs ceps, ſans échalas, dont les rameaux, quoique chargés de raiſins, ſe ſont très-bien ſoutenus ſur *leur baſſe & aſſez forte tige*, ſans que le fruit en ait le moindrement ſouffert, au moyen de ce qu'ils étoient fortement réunis par des doubles & triples liens. Que d'expériences encore à faire, & que d'abus encore à réformer après ceux que je m'efforce de détruire ! On devroit éprouver auſſi de la premiere eſpece de Vignes, je veux dire des Vignes courantes & rampantes. Cette eſpece de culture convient particuliérement à toutes les expoſitions élevées, à celles qui ſont le plus en butte à la fureur des vents, à toutes les terres ſablonneuſes, caillouteuſes, arides & brûlantes ; & dans quel Pays de Vignobles n'en pourroit-on pas trouver de ſemblables ? En eſpaçant ces deux ſortes de Vignes, comme je l'ai enſeigné ; en les gouvernant en tout point, ſuivant mes principes,

à l'exception d'un très-petit nombre, dont la forme de ces Vignes ne permet pas de leur faire l'application, on obtiendroit ſûrement avec le temps de très-grands ſuccès. Il eſt à croire qu'on n'en obtiendroit pas moins, ni de moins intéreſſants, en éprouvant la maniere particuliere de planter que j'ai donnée à la page 56, pour mettre les plus mauvais fonds en valeur. Toutes ces épreuves, qu'on pourroit faire en petit, ne coûteroient rien, & quand elles coûteroient, on en ſeroit dédommagé par le ſuccès, & ſans doute par la conſidération publique; car enfin, qui peut y prétendre à plus juſte titre que l'habile Agriculteur, qui agrandit ſon art, & par-là devient, ſuivant la nature de ſes découvertes, le bienfaiteur direct, non de quelques individus, ou même ſeulement de ſon Pays, mais encore de la ſociété entiere, en quelques lieux qu'elles ſoient répandues?

FIN.

Extrait des regiſtres de l'Académie royale des Sciences, du 29 Août 1763.

MESSIEURS de Juſſieu & Tillet, qui avoient été nommés pour examiner des Obſervations ſur la nouvelle maniere de cultiver la Vigne dans tout le Royaume, avec la comparaiſon des frais des deux cultures, par M. Maupin, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé *que le principe, ſur lequel roule la méthode propoſée par M. Maupin, eſt connu pour certain* (a); *qu'il en a fait une heureuſe application à la culture de ſes Vignes*; que ſes expériences annoncent beaucoup d'intelligence; qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elles puſſent ſe répéter dans différents Vignobles & dans différentes Provinces, & que l'Académie ne peut trop déſirer que M. Maupin veuille bien continuer à lui en faire part, ſur-tout en ce qui concerne la maturité du raiſin & la quantité du produit, & à l'inſtruire du ſuccès qu'elles auront eu. En foi de quoi, j'ai ſigné le préſent certificat. A Paris, le 15 Septembre 1763. *Signé* GRAND-JEAN DE FOUCHY, Sécrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences.

(a) Ce principe, en effet, eſt connu de tout le monde; mais ce qui ne l'étoit de perſonne, c'étoit la juſte application de ce principe, qu'on pouvoit étendre, ou trop, ou trop peu; c'étoit en quoi conſiſtoit la découverte. L'Académie a reconnu cette découverte en déclarant que j'avois fait une heureuſe application du principe à la culture de mes Vignes, & l'expérience a amplement juſtifié le jugement de l'Académie.

Paris le 7 Décembre 1772.

JE voudrois bien, Monſieur, pouvoir vous donner avec exactitude le détail que vous me demandez ſur le produit de la Vigne que je fais cultiver ſuivant vos principes ; mais depuis quatre ans, obligé de paſſer à Fontainebleau les mois d'Octobre, je n'ai pu me trouver chez moi dans le temps des vendanges. Je ne puis donc vous communiquer que les obſervations générales que j'ai faites par moi-même dans les premieres années.

L'ancienne Vigne, qui a été éclaircie en votre préſence, eſt plantée *dans une terre forte, très-froide, & très-humide*. La partie éclaircie, qui eſt juſte la moitié de la piece, n'a reçu aucun engrais : l'autre moitié a été fumée aſſez réguliérement de deux années l'une : la partie claire eſt ſituée plus favorablement & mieux expoſée que l'autre, qui eſt gênée par l'ombre d'une avenue d'ormes (*a*).

La récolte de cette partie éclaircie a été conſtamment, pendant cinq ou ſix ans, *plus abondante d'un cinquieme que celle de la partie voiſine*, où les ceps étoient cependant trois ou quatre fois plus nombreux.

J'ai remarqué que la maturité du raiſin étoit plus tardive dans les rayons clairs, quoique mieux expoſés à l'air & au ſoleil (*b*). (On voit que ce Magiſtrat ne déguiſe rien, & que ſon langage eſt celui de la vérité la plus

(a) Voyez les détails de cette expérience, pag. 28, & ſuiv.
(b) Voyez pag. 31.

intégre). La vigueur des ceps, l'abondance de ſéve, & la groſſeur des grappes de raiſins étoient la cauſe de cet effet fâcheux dans les années tardives & dans les climats froids comme le mien.

Dans des terreins plus légers & des expoſitions chaudes, cet inconvénient ne ſeroit d'aucune importance ; mais je ſuis convaincu *que cette culture infiniment meilleure que celle du Pays*, pourroit encore être ſenſiblement perfectionnée, ſur-tout par la taille que nos Vignerons exécutent en vrais automates, comme le reſte (*a*).

Cette portion de Vigne étoit parfaitement belle, cette année : je ne l'ai vue que verte, mais elle eſt parvenue à une parfaite maturité. On m'a dit qu'en mon abſence *mes Habitants venoient la voir comme une curioſité*. M. Trochereau ſeul méritoit de la voir, puiſqu'il en reconnoît l'avantage..... Quant à moi, ayant occaſion de replanter inceſſamment des Vignes que j'ai détruites depuis deux ans, je conſerverai certainement la même méthode.

Je ſuis, &c. DE FOURQUEUX.

(*a*) Voyez le Diſcours Préliminaire, p. 6.

Au ſurplus, ce que M. de Fourqueux dit ici de l'impéritie des Vignerons eſt très-vrai ; mais pour que cela ne fût pas, il faudroit qu'ils fuſſent inſtruits, & peut-être, juſqu'à préſent, n'ont-ils pu l'être.

Paris, le 11 Décembre 1777.

JE déſirerois bien, Monſieur, pouvoir vous donner de nouveaux éclairciſſemens ſur les produits de la Vigne que je fais cultiver ſuivant votre méthode ; mais les occupations multipliées qui, depuis pluſieurs années, prennent tout mon temps, ne m'ont pas permis de donner à cet objet une attention ſuivie. Les récoltes étant faites tous les ans en mon abſence, on a négligé de diſtinguer les quantités de vin produites par l'une ou l'autre partie. Les dernieres années ont été en général mauvaiſes & peu abondantes, & ſur-tout la derniere. Tout ce que je puis vous dire, c'eſt que la même culture a été continuée aſſez mal peut-être, attendu la mal-adreſſe & la routine des Vignerons ; que la piece de Vigne mi-partie des deux cultures eſt vieille & commence à dépérir, mais également dans ſes deux parties. Au ſurplus, ayant eu occaſion d'en replanter quelques pieces l'année derniere dans un terrein meilleur, j'ai donné ordre qu'*elles fuſſent plantées & cultivées ſuivant votre méthode.*

Je ſuis, &c. DE FOURQUEUX.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Avis de l'Auteur. page j
Discours Préliminaire, 3
Chapitre I. *Nouvelle maniere d'espacer les Ceps, avec le détail des expériences qui en prouvent les avantages.* 24
Chap. II. *De la maniere de procéder à l'écartement des Ceps, dans toutes les Vignes pleines, & qui ont le défaut d'être trop serrées.* 37
Chap. III. *De la Plantation de la Vigne, & de la préparation de la terre.* 45
Chap. IV. *Du choix du plant & des qualités qu'il doit avoir pour être bon.* 58
Chap. V. *De la taille de la Vigne.* 64
Chap. VI. *Des fumiers, avec quelques observations relatives à la différence des raisins ou cépages.* 77
Chap. VII. *Des Labours.* 79
Chap. VIII. *Des Echalas & du temps où il faut lier la Vigne.* 80
Chap. IX. *De l'Ebourgeonnement.* 81
Chap. X. *De la Rognure.* 85
Chap. XI. *Des Provins, & de la maniere de provigner.* 84
Chap. XII. *De la greffe de la Vigne, du déchaussement des Ceps, & de l'ébarbement des racines.* 86

CHAP. XIII. *Des Insectes contraires à la Vigne.* 87
CHAP. XIV. *Des Vignes tenues en perchées ou basses treilles.* 88
CHAP. XV. *Des Vignes hautes.* 89
CHAP. XVI. *Des Vignes écartées.* 92
CHAP. XVII. *Des Vignes rampantes, & de celles qui se soutiennent d'elles-mêmes.* 94

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre ; *l'Art de la Vigne, contenant une nouvelle méthode de cultiver la Vigne* : il ne contient rien qui doive en empêcher l'impression.

Fait à Paris, ce 6 Septembre 1778.

LEBEGUE DE PRESLE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT, notre amé le sieur . . . . . , Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public, *l'Art de la Vigne, contenant une nouvelle méthode de cultiver la Vigne*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur HUE DE MIROMÉNIL ; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur DE MIROMÉNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes : DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleine-

ment & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le seizieme jour du mois de Décembre, l'an mil sept cent soixante-dix-huit, & de notre Regne le cinquieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 1540, fol. 65, conformément aux dispositions énoncées dans la présente Permission, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prescrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 12 Janvier 1779.

GOGUET, Adjoint.